



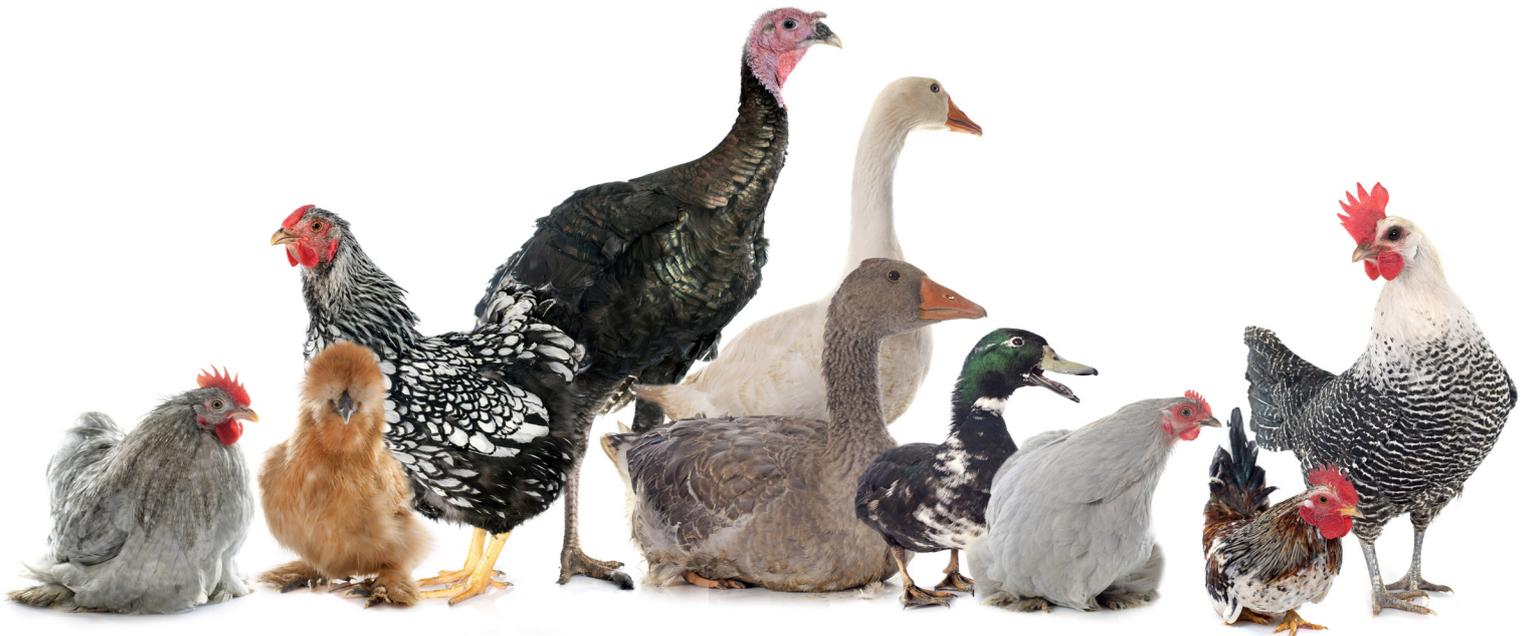
ANVOL

INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

Rapport d'activités



2022



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

P. 3	ÉDITO
P. 4	DATES-CLÉS 2022
P. 6	ORGANISATION DE L'INTERPROFESSION
P. 8	ACTUALITES NATIONALES
P. 14	ECONOMIE DE LA FILIÈRE
P. 21	POINTS RÉGLEMENTAIRES
P. 28	POINTS SANITAIRES
P. 32	ÉTUDES ET RECHERCHES
P. 36	COMMUNICATION



ÉDITO

AGIR COLLECTIVEMENT ET AVEC AMBITION POUR BÂTIR LA FILIÈRE DE DEMAIN

2022 a été l'année des records, mais des records malheureux, que nous devons rapidement laisser loin derrière nous. Jamais la filière n'avait connu une telle déflagration sanitaire avec près de 25 millions d'animaux touchés par le virus et plus de 5000 éleveurs impactés par les restrictions sanitaires mises en place par l'Etat. Jamais la filière n'a connu de tels coûts de production : +50% d'augmentation du coût de production d'un poulet en 3 ans. Jamais la filière n'a connu de tels volumes d'importation : nous sommes passés de 44 % de poulets importés en 2021 à 50,6 % en 2022. La filière poulet en particulier est submergée par ces importations à bas coûts qui nous viennent des pays tiers mais aussi de nos voisins européens. Si nos messages sont aujourd'hui largement repris par les médias grands publics, ils ne semblent pas encore complètement intégrés par l'Etat, qui a encore laissé valider un accord commercial avec le Chili à la fin de l'année et qui semble timide sur l'avenir de l'accord avec l'Ukraine lui permettant de nous exporter du poulet sans droits de douane et sans limite de contingents... Nous ne baissons pas les bras et continuerons, sans faiblir, à porter notre message.

Sur le volet sanitaire, nous sommes pleinement engagés depuis juillet dernier dans les chantiers engagés par le ministère de l'Agriculture suite à la signature de la mise à jour de la feuille de route. Si les discussions ne sont pas toujours simples, nous travaillons collectivement avec les autres interprofessions avicoles pour construire des positionnements communs : cela a notamment été le cas avec la construction d'une position commune Cicar-Cifog sur le dispositif de repeuplement. Le travail est également bien engagé sur la question de la protection des sites génétiques stratégiques. La vaccination est bien sûr le chantier le plus important et décisif qui s'ouvre devant nous, et Anvol, avec toutes ses composantes, est pleinement impliquée dans les travaux pilotés par la DGAL. Notre position est très claire : nous sommes favorables à la vaccination – ciblée sur les palmipèdes – qui doit constituer un outil complémentaire à ceux déjà en place, aux premiers rangs desquels les mesures de biosécurité ; et qui ne doit pas mettre en fragilité nos exportations. La question de la « dédensification » dans les zones les plus touchées est également sur la table mais nous devons mettre en garde les pouvoirs publics sur des mesures de ce type : si l'architecture réglementaire n'existe pas et si les compensations économiques, pour tous

les maillons, ne sont pas mises en place, ce type de dispositif ne fonctionnera pas. Enfin, si nous sommes prêts à faire évoluer nos modes de fonctionnement et d'organisation comme cela a déjà été fait, nous attendons aussi de l'Etat qu'il améliore son action dans la gestion de la crise, notamment sur le volet des euthanasies.

Au-delà du sujet sanitaire qui nous mobilise et qui mobilise nos équipes sur la majeure partie de leur activité, nous devons aussi être en alerte sur d'autres dossiers, aux premiers rangs desquels : le bien-être animal. En effet, la Commission doit livrer à la fin de l'année sa révision du règlement « bien-être animal » : fin des cages, abaissement des densités, durée du transport, fin de l'électronarcose, etc... autant de sujet sur lesquels nous devons convaincre et être force de proposition pour ne pas se laisser imposer de nouvelles exigences qui pénaliseraient notre compétitivité et rendraient encore plus difficile si ce n'est impossible notre reconquête du marché intérieur.

A l'échelon européen, nous devons nous mobiliser dès aujourd'hui pour que la viande de volaille, de poulet notamment, fasse partie de la future révision du règlement sur la lutte contre la déforestation importée. La première version du règlement, adoptée en fin d'année dernière, n'inclut pas le poulet ce qui est incompréhensible mais le règlement prévoit que dans deux ans, la liste des produits concernés puisse être complétée. Nous devons être au rendez-vous.

Il ne sera pas facile de se remettre de 2022 et nous aurons besoin d'agir collectivement et avec ambition pour passer ce cap difficile. Nous devons garder notre cap pour la reconquête du marché intérieur, garder notre cap pour protéger davantage notre filière contre le risque sanitaire en utilisant tous les outils à notre disposition mais en préservant nos exportations et la diversité de nos productions, garder notre cap pour continuer de proposer aux consommateurs des produits adaptés à toutes les attentes et accessibles à tous.

Jean-Michel SCHAEFFER, Président d'ANVOL
Guy-Marie BROCHARD, Président du CICAR
Patrick PAGEARD, Président du CIDEF
Jean-Louis ZWICK, Président du CIP
Dominique GRASSET, Président du CIPC
Bernard TAUZIA, Président du SYNALAF

DATES CLÉS 2022

25 janvier

Approbation de l'accord interprofessionnel sur les déclarations de mouvements de volaille de chair

27 janvier

Publication du décret rendant obligatoire l'étiquetage de l'origine des viandes crues (fraîches et surgelées) en restauration hors foyer



1er avril

Lancement de la campagne européenne de promotion « Les volailles fermières Label Rouge comme vous ne les avez jamais vues »



21 mars

Influenza aviaire et conflit en Ukraine - la filière volaille de chair salue le plan de résilience, mais les difficultés s'accroissent pour les professionnels de la filière déjà sous tension

6 avril

Communiqué Anvol-Cnpo-Cifog - Les filières avicoles en détresse appellent le Gouvernement à adapter les dispositifs d'indemnisation et la prise en charge de l'activité partielle



7 septembre

Conférence de Presse - La France championne européenne de la consommation de volailles en ordre de marche pour redémarrer sa production et répondre aux attentes des consommateurs

Septembre

Campagne de communication sur les volailles BIO #Bioréflexe



8 septembre

Lancement de la campagne de promotion européenne pour le poulet « Comment défendre une production de viande durable »



6 décembre

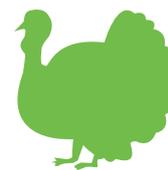
Lancement de la campagne de promotion pour les volailles festives

21 février



Arrêté du 21 février 2022 portant suspension d'introduction, d'importation et de mise sur le marché en France de viandes et produits à base de viande issus d'animaux provenant de pays tiers à l'Union européenne ayant reçu des médicaments antimicrobiens pour favoriser la croissance ou augmenter le rendement

22 février



Conférence de presse - Pour préserver la diversité de leur modèle unique au monde les professionnels s'engagent sur tous les fronts, afin de fournir des volailles françaises aux consommateurs

1er mars



Entrée en application du décret rendant obligatoire l'étiquetage de l'origine des viandes crues (fraîches et surgelées) en restauration hors foyer

26 février - 6 mars



Salon International de l'Agriculture - Les 12 propositions de l'Interprofession des volailles de chair aux candidats à la présidentielle



30 mai

Ouverture du dispositif "intégrateur" de l'aide alimentation du plan de résilience

28 juin

Assemblée Générale Anvol et assemblées générales des comités



29 juillet



Signature de la feuille de route Influenza aviaire mise à jour - L'Interprofession des volailles de chair salue les décisions du ministre pour accompagner le redémarrage de la filière et s'engage dans un plan de sécurisation renforcée



9 décembre

L'Interprofession des Volailles Françaises appelle le Gouvernement à ne pas signer le nouvel accord commercial européen avec le Chili



21 décembre

L'interprofession de la volaille de chair soutient la vaccination contre l'influenza aviaire et appelle à sa mise en œuvre dans un cadre européen



ORGANISATION DE L'INTERPROFESSION

ANVOL : L'INTERPROFESSION REPRÉSENTATIVE DE L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE FRANÇAISE DES VOLAILLES DE CHAIR



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

L'Association Nationale interprofessionnelle de la VOLaille de chair, ANVOL, a été créée le 18 avril 2018. Elle réunit sous une même égide l'ensemble des comités interprofessionnels existants (CIDEF, CIPC, CICAR et CIP) et le SYNALAF. Reconnue par arrêté ministériel le 3 septembre 2018, ANVOL regroupe tous les maillons de la filière de l'amont à l'aval, depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration, en passant par l'élevage et l'alimentation des animaux.

LE CICAR



Porte-parole de la filière du Canard à Rôtir, le CICAR, Comité Interprofessionnel du Canard à Rôtir a été créé par les différentes familles de la filière du Canard en 2005. Il réunit les organisations de production, fabricants d'aliments,

accoueurs et abatteurs/découpeurs impliqués dans l'élevage et la transformation des Canards à Rôtir.

LE CIDEF



Le CIDEF, Comité Interprofessionnel de la Dinde Française est né en 1974 d'un accord entre les quatre grands partenaires de la filière dinde : la sélection et

l'accoupage, la nutrition animale, les élevages et les abattoirs et les ateliers de découpe.

LE CIP



Le Comité Interprofessionnel de la Pintade (CIP) a été créé en juin 1987. Chacun des 4 maillons (Sélectionneurs-Accoueurs ; Eleveurs ; Fabricants d'aliments, Abatteurs – transformateurs et distributeurs) est représenté par

son/ses organisations professionnelles les plus représentatives.

LE CIPC



Le Comité Interprofessionnel du Poulet de Chair – CIPC – est une association créée en 2008 qui regroupe les fédérations professionnelles de la filière française de production du poulet de chair (la sélection et l'accoupage,

la nutrition animale, les élevages, les abattoirs et les ateliers de découpe).

LE SYNALAF



Le SYNALAF (Syndicat National des Labels Avicoles de France) a été créé en 1967 et représente les organisations régionales de production de volailles fermières et d'œufs Label Rouge et

biologiques. Ses adhérents sont, en production Label Rouge, les ODG (organismes de défense et de gestion) détenteurs des cahiers des charges Label Rouge et sont, en production BIO, les opérateurs (OP, centres de conditionnement, abattoirs).



PRÉSIDENT

Collège Producteur

Jean Michel SCHAEFFER (CFA)



VICE-PRÉSIDENT

Collège Abattoir

Gilles HUTTEPAIN (FIA)



SECÉTAIRE GÉNÉRAL

Membre spécial

Bernard TAUZIA (SYNALAF)



TRÉSORIER

CIDEF

Patrick PAGEARD (CIDEF)

MEMBRES DU BUREAU :



CICAR

Guy-Marie BROCHARD
(CICAR)



CIP

Jean Louis ZWICK (CIP)



CIPC

Dominique GRASSET (CIPC)



Collège Distribution

Sébastien Lecarpentier (FCD)



Collège Accoureur

Louis PERRAULT (SNA)



Collège Nutrition Animale

Frédéric MONNIER
(COOP de FR)



C. Organisation de Production

Stéphane ATHIMON (AOPV)

ACTUALITES NATIONALES



ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2022 : LA FILIÈRE FORMULE 12 PROPOSITIONS AUX CANDIDATS

Les élections nationales sont toujours une période importante pour faire passer nos messages, et des rendez-vous comme le Salon de l'Agriculture sont une véritable caisse de résonance pour amplifier leur diffusion. 2022 n'a pas manqué à la règle et Anvol s'est mobilisée dès la conférence de presse du 22 février 2022 pour lancer ses propositions pour lutter contre les importations et reconquérir le marché français et renforcer la souveraineté alimentaire du pays. Le Salon de l'Agriculture qui s'est tenu dans la foulée a permis de les partager avec les candidats aux élections présidentielles et législatives. A force de répétitions et de pédagogie, nos messages commencent à être bien compris et intégrés par la classe politique.



LUTTER CONTRE LES
IMPORTATIONS POUR
RECONQUÉRIR LE MARCHÉ
FRANÇAIS ET RENFORCER LA
SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
DU PAYS : LES 12 PROPOSITIONS
DE L'INTERPROFESSION DE
LA VOLAILLE DE CHAIR AUX
CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE



🌱 LES 12 PROPOSITIONS DE L'INTERPROFESSION DES VOLAILLES DE CHAIR – ANVOL – AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

1. Généraliser la transparence sur l'origine des volailles en RHD en étendant la récente obligation d'étiquetage des viandes fraîches réfrigérées, surgelées ou congelées aux viandes transformées et élaborées, pour mettre en avant les démarches qualité et le logo volaille française pour la bonne information des consommateurs, comme c'est déjà le cas dans la distribution.

2. Appliquer l'exception alimentaire dans les règles de la Commande publique pour l'achat de produits de volaille en restauration collective et soutenir la production de son territoire ; et **donner aux acheteurs publics les moyens financiers pour qu'ils puissent atteindre les objectifs des lois EGALIM et CLIMAT** (50% de produits de qualité et durable, dont 20% de bio + 60% des viandes durables et de qualité).

3. Le poulet ne doit plus être une monnaie d'échange dans les accords commerciaux internationaux. Il faut requérir l'application de clauses miroirs (mesures identiques et non équivalentes) sur les produits importés.

4. Soutenir, en s'appuyant sur des bases scientifiques, les positions de la filière au niveau européen en matière de bien-être animal : **maintien de la durée légale actuelle pour le transport des volailles, exclusion du maillon sélection/accouage du projet d'interdiction de l'élevage en cage, etc.** ; et ce dans l'objectif de préserver la souveraineté alimentaire du pays.

5. Lutter contre la déforestation en incluant la viande de volaille dans les produits concernés par le projet de règlement européen visant à stopper la déforestation importée. Le poulet brésilien importé en Europe est en effet un très gros consommateur de soja.

6. Renforcer l'attractivité des métiers de la filière avicole dans les établissements scolaires en développant les Certificats de Spécialisations « aviculture » dans les lycées agricoles et en favorisant la diffusion d'informations objectives auprès des enseignants.

7. Financer l'installation et la rénovation des poulaillers de tous les modes d'élevage quels qu'ils soient (standard, certifié, Label Rouge, bio, ...) aux seules conditions de leur cohérence avec la demande du marché, de la viabilité et de la « vivabilité » du projet et du respect de la réglementation en vigueur.

8. Accompagner la mise en œuvre des stratégies d'atténuation du changement climatique de la filière en soutenant les actions et les investissements innovants visant à l'amélioration de l'efficacité zootechnique, l'utilisation de matières premières non associées à la déforestation, la limitation de la compétition d'utilisation des terres arables pour l'alimentation animale et la réduction de l'utilisation des énergies fossiles.

9. Accompagner l'adaptation au changement climatique de la filière en soutenant les investissements innovants dans un objectif d'amélioration de la performance technique, de la performance énergétique, de la compétitivité des élevages et de leur réponse aux attentes sociétales.

10. Demander aux représentants de l'Union européenne de maintenir la politique de promotion en faveur des produits carnés et de soutenir tous les types de volailles.

11. Inciter les ONG à porter et soutenir les bonnes pratiques de la filière française pour lutter contre les importations ne répondant pas aux mêmes exigences de bien-être animal et de qualité sanitaire.

12. Valoriser auprès de nos concitoyens et riverains la contribution des élevages de volailles à la française, basés sur un modèle familial.

EPIZOOTIE D'INFLUENZA AVIAIRE 2021/22 : LA FILIERE MOBILISEE DANS LA GESTION DE CRISE ET ENGAGEE DANS LA FEUILLE DE ROUTE

Un épisode d'une ampleur historique – la filière au côté des pouvoirs publics pour gérer la crise

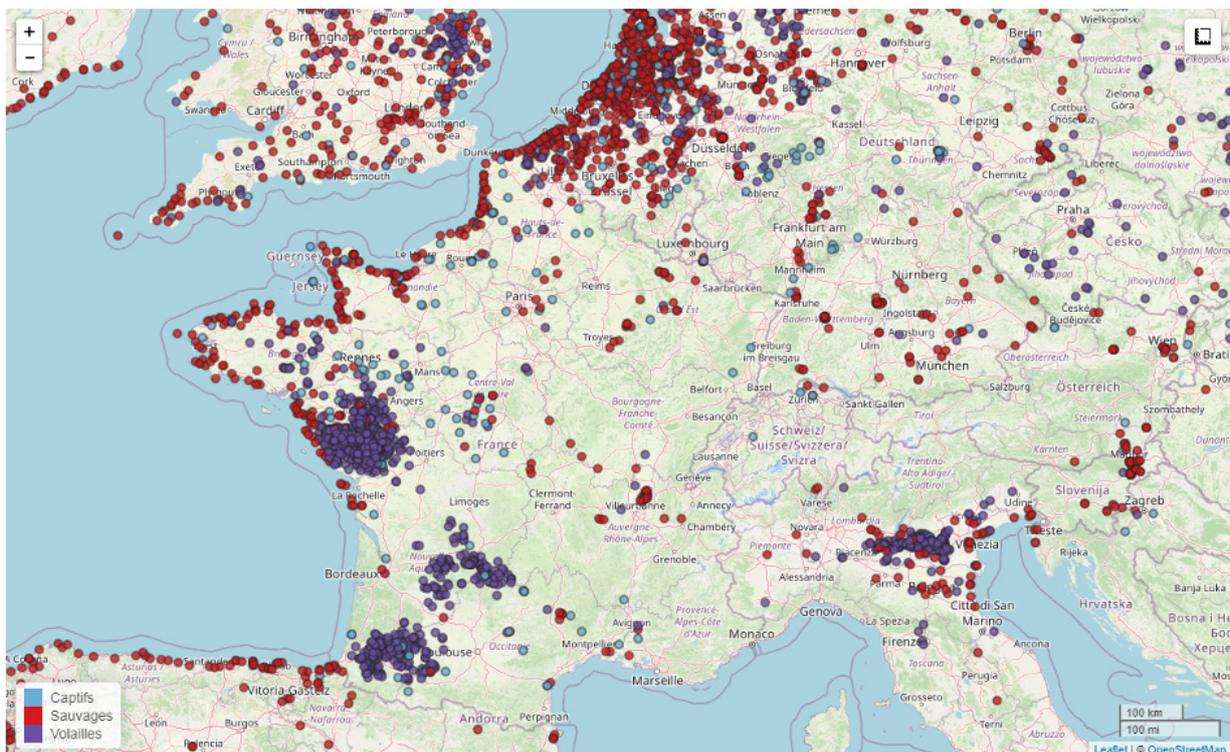
Plus de 1700 foyers (à l'heure où sont écrites ces lignes), dont 1400 sur la première vague de l'hiver et du printemps 2022, plus de 5000 éleveurs impactés, des dizaines de sites d'abattages, plus de 2000 salariés touchés, près de 500 000 heures chômées...l'épisode 2022, ou plutôt les épisodes 2022 ont été terribles pour la filière.

Alors que la première vague qui touchait le Sud-Ouest semblait se terminer fin février 2022, un emballement des cas sans précédents a débuté dans la région Pays de la Loire. Le département de la Vendée, avec près de 800 cas, en paye le plus lourd tribut. Dès le démarrage de la crise, les professionnels de la filière et les interprofessions se sont mobilisés pour gérer la crise. La gestion de l'équarrissage et la mise en place des dispositifs d'urgence furent les premières actions menées, puis la gestion du dépeuplement et enfin du repeuplement, le tout en collaboration avec la DGAL et les services de l'Etat déconcentrés. Le même schéma s'est mis en place dès le mois d'octobre avec la deuxième vague moyennant une gestion plus réactive et maîtrisée de la crise, à partir des enseignements et des mesures issus de la première vague.

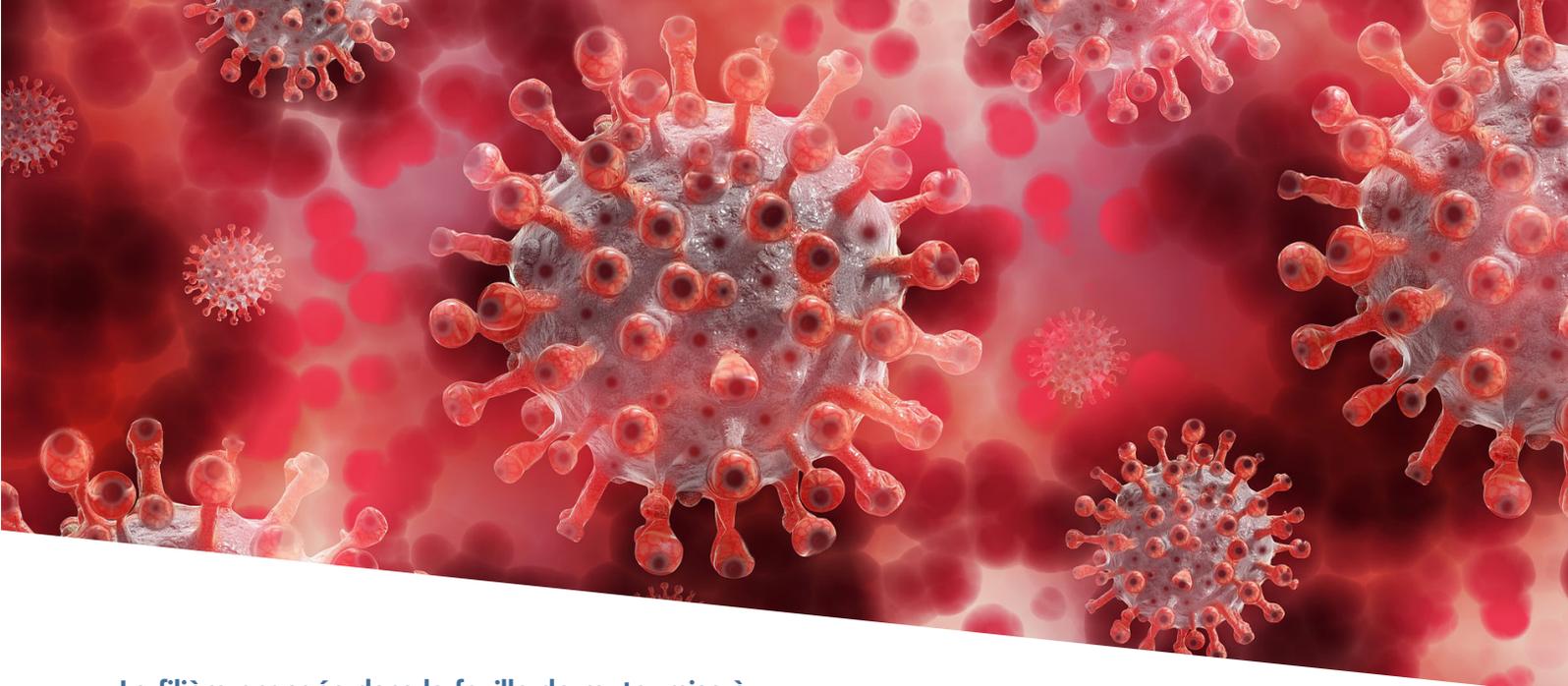
La filière mobilisée pour obtenir des indemnités adaptées

Dès le mois de mars l'administration a réuni régulièrement les professionnels pour construire les dispositifs d'indemnisation pour l'ensemble des maillons. La mobilisation de l'interprofession et des fédérations représentant les différentes familles concernées ont permis d'obtenir des améliorations importantes aux dispositifs précédents. A savoir, pour les éleveurs : une indemnisation « I2 » (après levée des zones) qui couvre 100 % de la perte de marge brute, pendant 150 jours et une indemnisation « I3 » couvrant 50 % des pertes pendant 120 jours (avec des périodes de production possible) et 100 % si les éleveurs sont engagés dans un plan de « dédensification » défini par accord interprofessionnel (plan Adour). Pour les entreprises de l'Aval, le dispositif a aussi été amélioré : abaissement du seuil pour le taux de spécialisation à 50 % (contre 60 % auparavant, 65 % pour les entreprises de la nutrition animale), hausse des plafonds d'aide de 4 à 7 millions d'euros pour les entreprises, et de 8 à 14 millions pour les groupes ; taux de couverture des pertes fixé 80 % pour les TPE, 70 % (au lieu de 60%) pour les PME/ETI mais maintien, malheureusement à 60% pour les grandes entreprises. Pour les accouveurs, le dispositif a aussi été adapté à la crise exceptionnelle (durée allongée, etc).

Anvol, si elle salue l'engagement de l'Etat dans la mise en œuvre des indemnités, déplore cependant la lourdeur administrative et les délais avant les versements. Les maillons les plus fragiles en matière de trésorerie sont aujourd'hui en très grande souffrance.



Carte interactive Plateforme ESA, Cas IAHP entre le 23/11/2021 et le 05/01/2023
www.shiny-public.anses.fr/shiny-vsi



La filière engagée dans la feuille de route, mise à jour en juillet 2022

Dès la fin du printemps, la filière s'est impliquée dans les travaux du Retex et la construction de la mise à jour de la feuille de route signée en 2021. Cette nouvelle feuille de route comporte 7 thématiques :

- La prévention
- La vaccination
- Les méthodes de lutte et de gestion
- La gestion des risques liés aux activités cynégétiques
- Les actions à court terme et l'accompagnement des producteurs et des industries de l'abattage et de la transformation
- La surveillance sanitaire
- L'adaptation et la transformation (à long terme) des secteurs de production avec un objectif central : bâtir l'élevage de demain

La filière s'est engagée à mener et copiloter un certain nombre d'actions dans chacune de ces thématiques.

Les premiers travaux engagés dès le printemps par le Cicar, avec le Cifog, ont permis d'aboutir dès l'été à la mise en œuvre d'un plan de surveillance professionnel renforcé (dépistages hebdomadaires, surveillance événementielle renforcée, etc). Pour améliorer la fluidité dans la gestion des données par l'Etat, une convention a été signée avec la DGAL concernant l'accès à nos données dès la fin du mois de juillet 2022. Enfin, un accord interprofessionnel a été adopté en septembre 2022 pour réduire volontairement les densités de volailles dans une vingtaine de communes du Sud-Ouest. En tout près de 600 000 volailles de chair n'ont pas été mises en place dans le cadre de ce plan (plan Adour).

Malgré les améliorations observées sur le terrain dès la fin de l'été en matière de détection précoce des foyers puis de gestion des cas isolés, la filière pose cependant la question aujourd'hui de la nécessaire adaptation du dispositif de dépistage qui ne semble pas avoir rendu les résultats escomptés (la plupart

des cas identifiés se sont fait grâce à une surveillance événementielle renforcée). Par ailleurs, la filière déplore toujours que des alternatives plus efficaces et moins vectrices de diffusion du virus n'ait pas été identifiées concernant les pratiques d'euthanasie, et ce malgré ses multiples alertes depuis des mois.

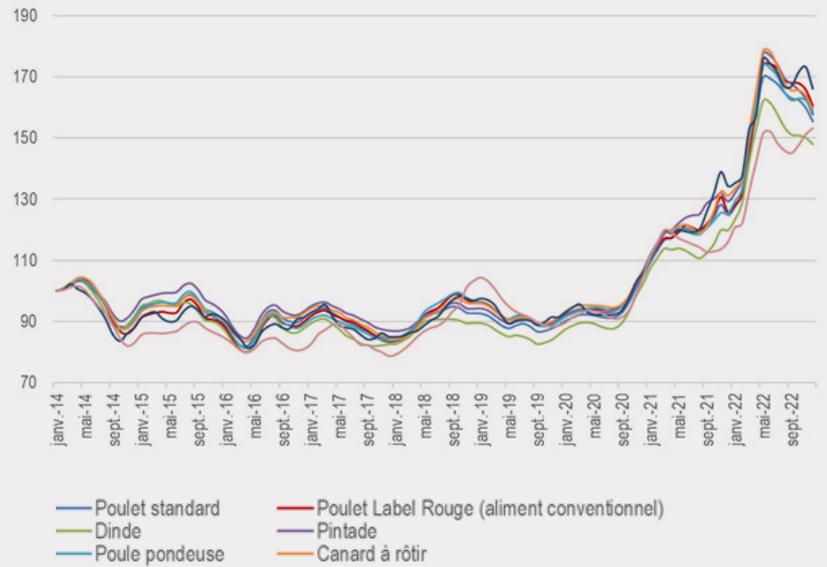
Enfin entre fin 2022 et début 2023, dans le cadre du processus de repeuplement, la filière s'est à nouveau engagée dans des travaux importants pour définir un calendrier et une méthode. Le Cicar et le Cifog ont œuvré de manière intensive pour aboutir à un dispositif commun de repeuplement. De même, 30 sites stratégiques pour la préservation des activités de sélection ont été définis. Le tout conditionné, bien entendu, à un accompagnement de l'Etat. Les contours finaux de l'ensemble de ces dispositifs, en particulier le volet indemnisation, ne sont pas connus à l'heure où sont écrites ces lignes.

Par ailleurs, le SYNALAF a œuvré en 2022 sur le sujet de la mise à l'abri des volailles plein-air sous SIQO afin d'aboutir à une adaptation de certaines mesures, dans l'objectif de mieux respecter le bien-être de ces volailles tout en garantissant le respect et le renforcement de la biosécurité. Une évolution de certaines mesures est attendue pour les semaines à venir.

Enfin, la filière est également pleinement engagée dans la réflexion sur la vaccination. Dès fin 2022 elle s'est positionnée en faveur la vaccination, ciblée sur l'espèce « palmipèdes ». Dans le même temps, elle demande à l'Etat d'agir pour que la vaccination contre l'influenza aviaire soit adoptée dans toute l'Union européenne, sans différenciation entre États membres, afin d'éviter des distorsions de concurrence qui pourraient nuire aux exportations françaises. Elle demande aussi à l'Etat d'obtenir, en amont de l'élaboration d'une stratégie vaccinale, et à travers la mise en œuvre d'une diplomatie sanitaire, l'ensemble des certificats d'exportations, par espèces, pour le commerce intra et extra-européen.

EVOLUTION DE L'INDICE ITAVI

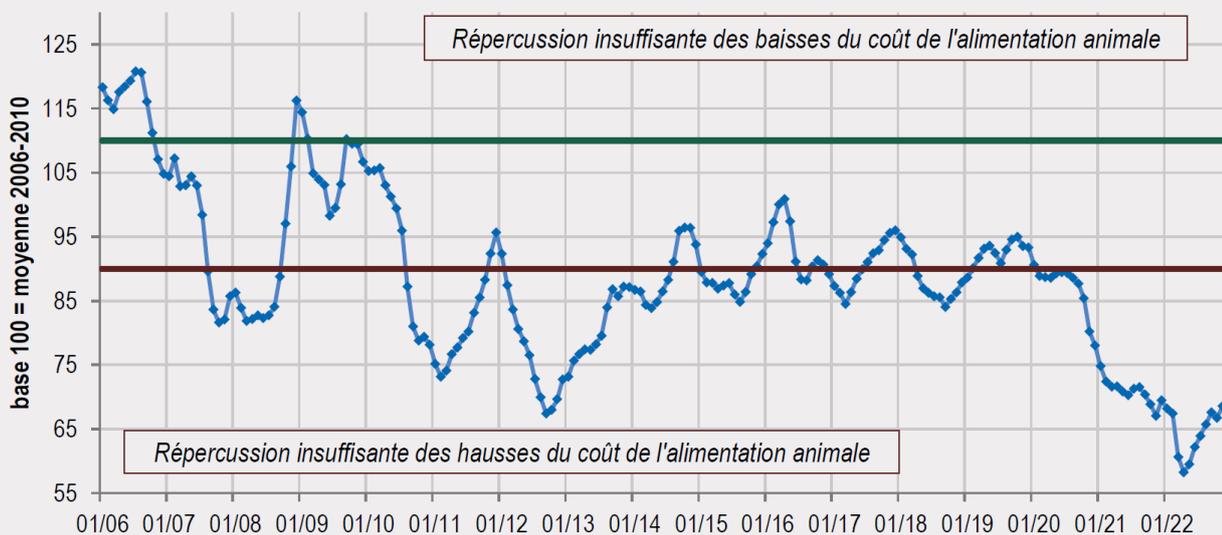
	déc-22	m/m-1	n/n-1
Poulet standard	155,44	-2,8%	24,5%
Poulet Label	160,56	-3,2%	27,7%
Poulet Label (non-OGM)	161,08	-3,9%	22,0%
Dinde	148,12	-1,4%	23,6%
Canard gras	166,27	-4,1%	23,8%
Canard à rôtir	159,67	-2,7%	21,7%
Pintade	157,65	-3,2%	22,1%
Lapin	153,26	-1,4%	32,1%
Poule Pondeuse	158,65	-2,3%	26,5%
Poule pondeuse (LR non OGM)	158,33	-2,9%	19,6%



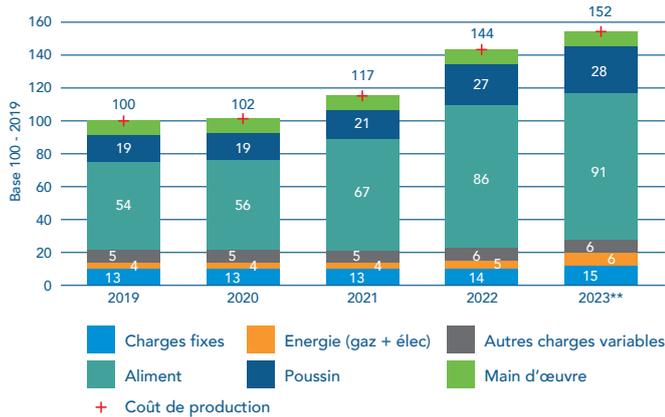
EVOLUTION DE L'INDICE MENSUEL POULET STANDARD – VARIATIONS MENSUELLES PAR RAPPORT AU MÊME MOIS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (JANVIER 2015– DÉCEMBRE 2022)



RAPPORT DE L'INDICE DE PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE « VIANDE DE POULET » RAPPORTÉ À L'INDICE DU PRIX DES ALIMENTS POULETS ITAVI



EVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION DE POULET SORTIE ÉLEVAGE (BASE 100 - 2019)



COÛTS DE PRODUCTION : LA FLAMBÉE CONTINUE EN 2022

Coût de l'alimentation des volailles : +67 % en 3 ans

Depuis le début de l'année 2020, les éleveurs sont confrontés à la hausse des cours des matières premières composant l'alimentation de leurs volailles. Une situation accentuée avec la guerre en Ukraine. Cette flambée a une incidence très importante puisque l'alimentation représente de 60 à 65 % du coût total de la production d'une volaille.

En trois ans, de janvier 2020 à janvier 2023, l'indice ITAVI mesurant le coût de l'aliment du poulet standard a ainsi bondi de +67 %. Malgré un fléchissement entamé en août, l'indice se maintient ainsi à un niveau record, avec une augmentation globale sur l'année 2022 de +27 % comparé à 2021 et qui va se poursuivre en 2023.

Ces indices de coût matière première sont mis en ligne chaque début de mois sur le site internet de l'ITAVI : www.itavi.asso.fr/content/les-indices-itavi ainsi que sur la plateforme Anvol : www.info-anvol.fr

Coût de production d'un poulet : près de 50 % de hausse en 3 ans

Au-delà du coût de l'aliment, les éleveurs doivent également faire face à l'augmentation des prix des poussins qu'ils achètent pour les mettre en élevage. L'ITAVI estime cette hausse à +28 % en 2022 vs 2021 et prévoit qu'elle se poursuive en 2023.

De plus, au même titre que tous les autres secteurs, tous les professionnels de la filière des volailles de chair sont également confrontés à la hausse généralisée des coûts liés au transport, aux emballages ainsi qu'à l'énergie. En 2022, le coût de l'énergie a ainsi augmenté de +18 % vs 2021.

Au total, l'Interprofession ANVOL estime que le coût de production d'un poulet de chair en sortie d'élevage a augmenté de +23 % en 2022 vs 2021 et que la hausse va se poursuivre cette année. Depuis 2020, le coût de production du poulet a progressé de près de 50 %, imputée à 70% à la hausse du prix de l'aliment, et à 18% au poussin.

L'ÉTIQUETAGE DE L'ORIGINE ENFIN OBLIGATOIRE EN RESTAURATION HORS DOMICILE

Fin janvier 2022, Anvol a enfin pu saluer la publication du décret obligeant les professionnels de la Restauration Hors Domicile à indiquer l'origine française de toutes leurs viandes, y compris de la volaille, à partir du 1er mars 2022. Il s'agit d'une victoire pour la filière, mobilisée pour lutter contre la concurrence sauvage des importations à bas coût. En 2022, 50 % des poulets consommés en France provenaient de l'étranger. Une proportion qui grimpe jusqu'à près de 80 % lorsqu'il s'agit des approvisionnements des établissements de restauration.



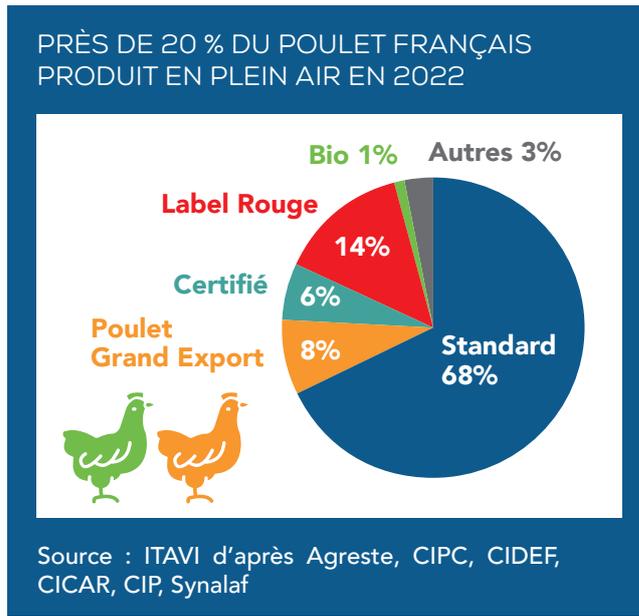
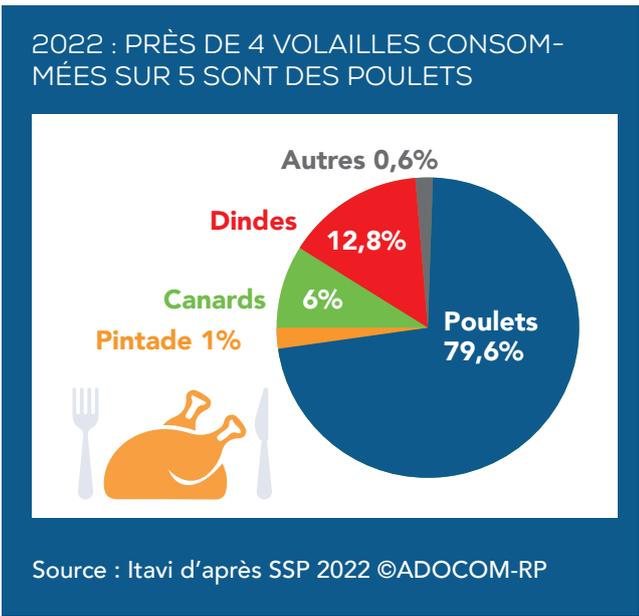
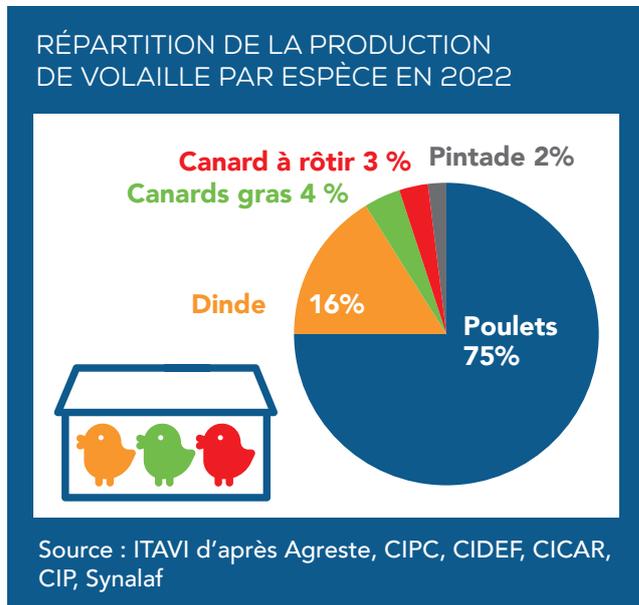
Après un an d'application, la filière ne dispose pas d'éléments permettant de dire si oui ou non la réglementation est bien appliquée. Une étude sera lancée dans les prochains mois. L'Interprofession est prête à accompagner les restaurateurs dans l'application de cette nouvelle mesure, il en va de la mise en valeur du savoir-faire exemplaire des professionnels de la Volaille Française. ANVOL encourage par ailleurs les clients à systématiquement s'informer sur l'origine des viandes indiquées sur les menus et les cartes afin d'éclairer leur choix.

Cependant, c'est toujours avec impatience que les professionnels de la Volaille Française attendent que cette obligation d'identification de l'origine française des viandes en RHD s'étende aux viandes transformées et élaborées. Le décret est en effet limité aux viandes fraîches réfrigérées, surgelées ou congelées. C'est aussi avec détermination qu'Anvol œuvrera pour étendre ces obligations dans toute l'Union Européenne, dans le cadre de la stratégie « De la fourche à la fourchette ».



ECONOMIE DE LA FILIERE

LA FILIERE VOLAILLE FRANCAISE EN CHIFFRE :



La Volaille Française, synonyme de sécurité alimentaire et de traçabilité



91%
Une meilleure **sécurité alimentaire**



91%
Une meilleure **qualité du produit**



91%
Des volailles nées, élevées, abattues et transformées **en France**



90%
Une meilleure **traçabilité** du produit



90%
Une production de **proximité**



89%
Un véritable **savoir-faire** des professionnels français



89%
Des élevages **à taille humaine**



89%
Des élevages **plus respectueux de l'environnement**

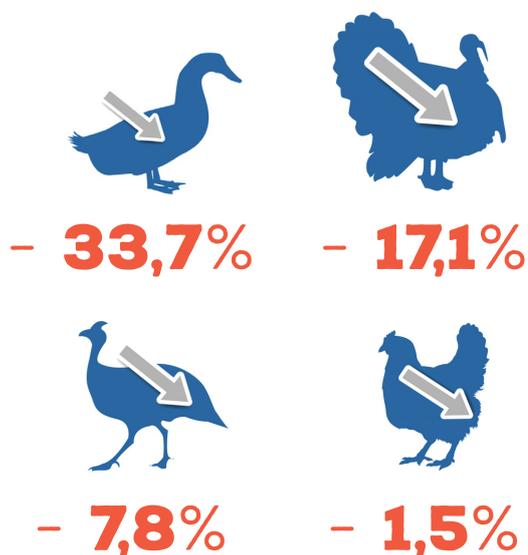
BILAN PRODUCTION – CONSOMMATION 2022

CUMUL ANNUEL 2022	VOLAILLE		POULET		DINDE		CANARD MAIGRE ET GRAS		PINTADE	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Production	1 554	-7,7%	1 159	-1,5%	252	-17,1%	119	-32,9%	23	-7,8%
Abattage	1 501	-7,6%	1 114	-1,3%	245	-16,9%	118	-32,6%	23	-7,6%
Export viande	435	-2,8%	347	-1,8%	58	-7,5%	25	-36,5%	5	+2,3%
Import viande	834	+10,2%	760	+11,0%	51	+4,0%	20	+2,8%	-	-
Conso*	1 911	-0,3%	1 531	+4,5%	244	-11,1%	114	-26,6%	19	-10,1%
Part de conso	100%		80,1%		12,8%		6,0%		1,0%	
% Import / Conso	40%		50%		21%		18%		0%	

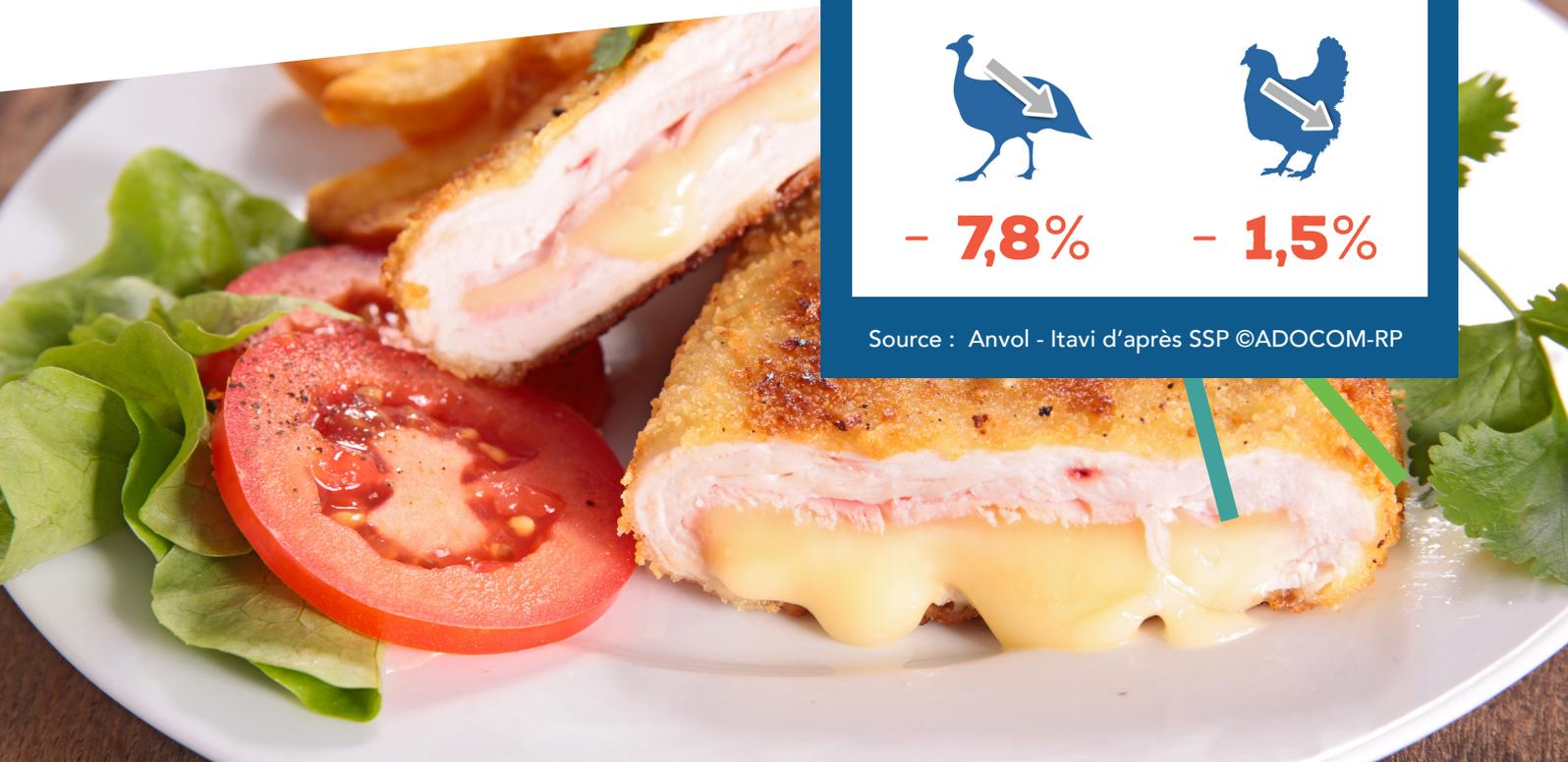
La production française de volaille a régressé en 2022 de l'ordre de -7,7 % par rapport à 2021, mais les situations diffèrent suivant les espèces. En effet, sur 12 mois, la production de poulets est en baisse de -1,5%, mais cette baisse est sans commune mesure avec celle des autres espèces (Dindes, Canards et Pintade).

La production de canard à rôti est celle qui a connu le plus fort recul à -33,7 % sur l'année. La dinde est également fortement touchée, à -17,1 %. La plus petite des productions, celle de la pintade, est en baisse de -7,8 %.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE VOLAILLES EN 2022 VS 2021



Source : Anvol - Itavi d'après SSP ©ADOCOM-RP

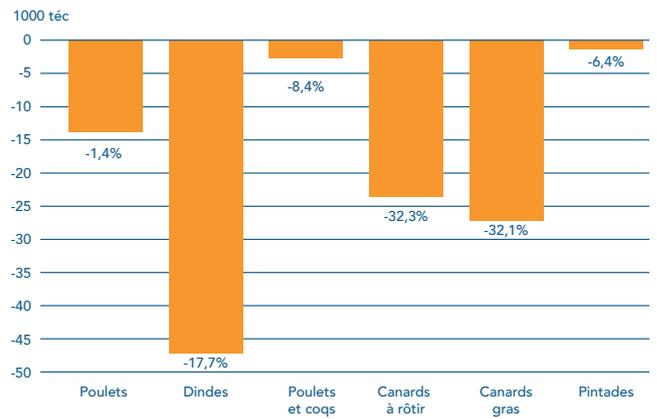


Les productions LR et Bio sont fortement impactées d'une part par les deux vagues d'IAHP qui ont touché le Grand Ouest de la France, et d'autre part par l'inflation qui entraîne des baisses d'achats par les ménages français.

En 2022, les mises en place de volailles Label Rouge, toutes espèces confondues, ont diminué de 10 % par rapport à 2021 et 15 % par rapport à 2020. Le canard, la dinde, l'oie et la caille ont, dans ce mode de production également, connu la plus forte baisse.

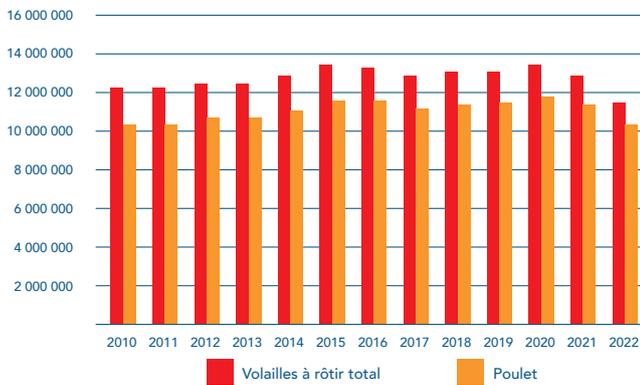
Les mises en place de volailles Bio ont également très fortement chuté de 26 % par rapport à 2021 et 2020. Là encore, la dinde et le canard, ainsi que la pintade, ont subi la baisse de production la plus importante.

ABATTAGES DE VOLAILLES (MILLIERS DE TEC ET %)



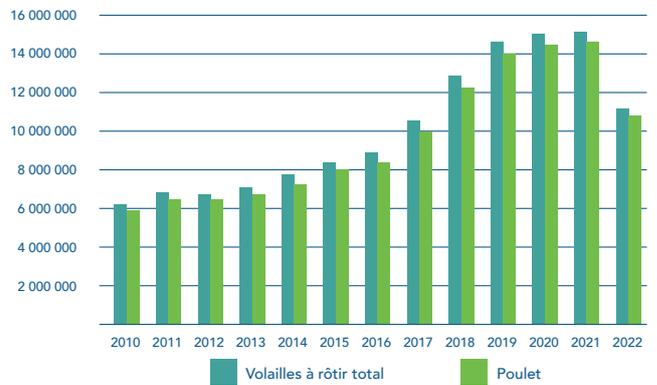
Source : Itavi et Agreste

EVOLUTION DES MISES EN PLACE DE POULETS LABEL ROUGE



Source : Synalaf

EVOLUTION DES MISES EN PLACE DE POULETS BIOLOGIQUES



Source : Synalaf





LA FRANCE MAINTIENT SON HAUT NIVEAU DE CONSOMMATION EN 2022

(Source : Itavi d'après Eurostat, SSP, Mapama, Destatis, Istat)

En 2022, la France reste le premier pays consommateur de viande de volaille de l'Union européenne (hors Royaume-Uni) avec 1,905 millions de tonnes de volailles consommées, devant l'Allemagne (1,763 Mtéc - tonnes équivalent carcasse) et l'Espagne (1,651 Mtéc).

La consommation française globale (consommation à domicile + hors domicile) s'est en effet maintenue à -0,4 % sur l'année. Chaque Français a consommé 28,2 kg de volailles en 2022. La consommation a même progressé pour les poulets, à +4,8 % vs 2021.

LES POULETS GAGNENT DU TERRAIN : PRÈS DE 4 VOLAILLES CONSOMMÉES SUR 5 SONT DU POULET

(Source : Itavi d'après SSP - 2022)

Les poulets sont les volailles les plus consommées en France et leur part progresse significativement en 2022 avec la réduction drastique de l'offre sur les autres espèces, davantage touchées par l'influenza aviaire. En 2021, les poulets représentaient plus des trois quarts des volailles consommées dans le pays (76,1 %) et cette proportion est passée à 79,6 % en 2022, soit près de 8 volailles sur 10.

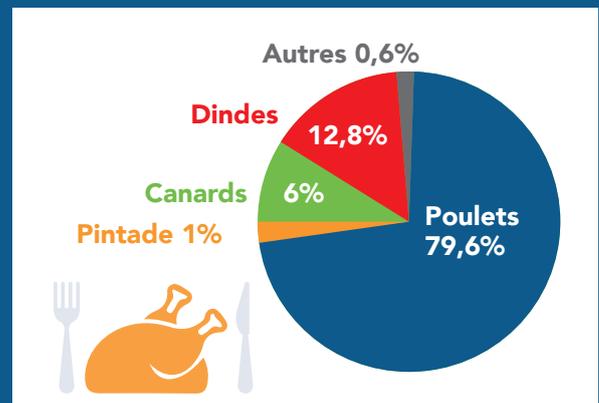
Les dindes arrivent en deuxième position (14,4 % des volailles consommées en 2021 et 12,8 % sur 2022). Le canard occupe la troisième marche du podium (8,3 % des volailles consommées en France en 2021 et 6 % en 2022). Les espèces moins représentées restent quant à elles stables dans les assiettes. C'est le cas de la pintade (1,1 % en 2021 et 1 % en 2022) ainsi que des cailles et pigeons (0,5 % en 2021 et 0,6 % en 2022).

LA FRANCE : 1^{ER} PAYS CONSOMMATEUR DE VOLAILLE DE L'UNION EUROPÉENNE



Source : Itavi d'après Eurostat, SSP, Dofra, Mapama, Destatis, Istat, hors Royaume-Uni

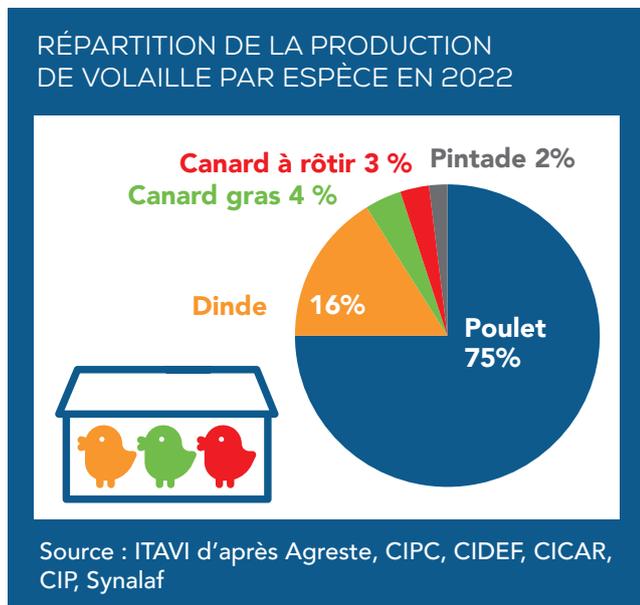
2022 : PRÈS DE 4 VOLAILLES CONSOMMÉES SUR 5 SONT DES POULETS



Source : Itavi d'après SSP 2022 ©ADOCOM-RP

LE POULET RENFORCE SA PRÉDOMINANCE DANS LA FILIÈRE : LES 3/4 DES VOLAILLES ÉLEVÉES EN FRANCE

Le poulet représente désormais 75 % des volailles élevées en France, contre encore 70 % en 2021. Les canards et les dindes voient quant à eux leurs parts se réduire quand la pintade reprend de l'importance dans la production, passant de 1 % en 2021 à 2 % en 2022.



OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA PRODUCTION LABEL ROUGE ET BIOLOGIQUE



Depuis plus de 20 ans, le SYNALAF centralise un grand nombre de données concernant les volailles Label Rouge et biologiques en filières organisées : prévisions de mises en place, mises en place, labellisations et exportations.

Toutes ces données économiques, ainsi que des éléments complémentaires sur la production et le marché sont rassemblées chaque année dans le « Bilan économique du SYNALAF relatif aux filières volailles/œufs Label Rouge et Bio ».



PUBLICATION DU RAPPORT 2020 DE L'OBSERVATOIRE DES PRIX ET DES MARGES

Le rapport 2022 de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires a récemment été mis en ligne :

observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr

Prix des moyens de production

Selon le rapport de l'observatoire, l'ensemble des prix des moyens de production a augmenté de 9.0 % en 2021. Il en va de même pour les prix à la production agricole qui progressent fortement (+9,2% par rapport à 2020), mais de façon différenciée suivant les filières animales (+ 7,4 % pour la filière bovine, + 5,9 % pour les volailles, + 4,2 % pour la filière lait de vache, mais -4,3% pour la filière porcine).

Prix des produits des industries alimentaires

Selon le rapport de l'observatoire, les prix à la consommation des produits alimentaires, enregistrent en 2021 une nouvelle hausse d'un peu plus de 2,2%, augmentation plus prononcée qu'en 2019 et 2020. L'indice des prix à la consommation révèle une légère hausse pour les viandes de volaille (+1,7%). Composition du prix moyen annuel au détail en GMS de l'escalope de poulet « standard »

En 2021, le prix au détail des escalopes de poulet standard augmente fortement (+ 16 centimes). -25 centimes de marge brute de la distribution, +3 centimes de marge brute de l'industrie abattage-découpe et +37 centimes sur le coût entrée abattoir.

Prix à la consommation des produits alimentaires

Selon le rapport de l'observatoire, les prix à la consommation des produits alimentaires, enregistrent en 2020 une nouvelle hausse d'un peu plus de 2%, augmentation plus prononcée qu'en 2019 et supérieure à l'inflation. L'indice des prix à la consommation révèle une légère hausse pour les viandes de volaille (+0,8%).

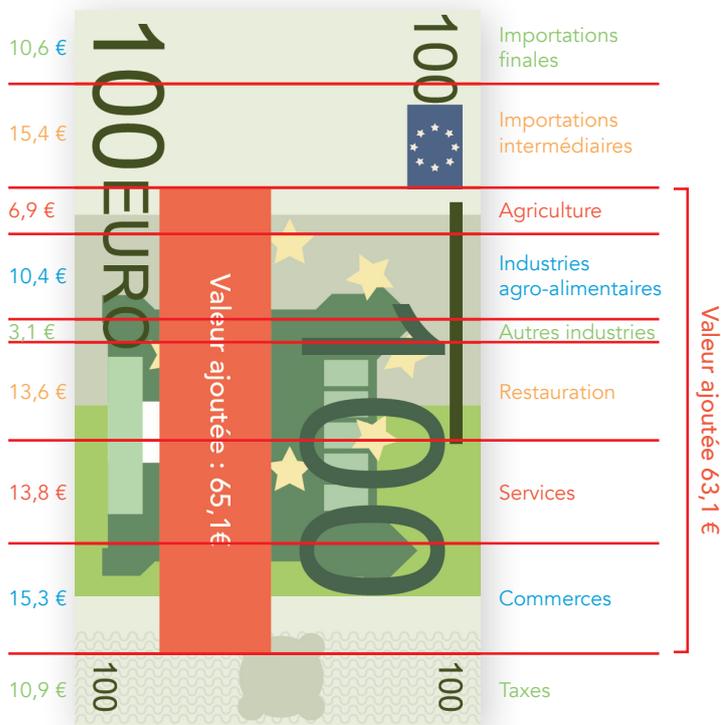
L'EURO ALIMENTAIRE EN 2018

Sur les 63,3 € de valeur ajoutée (-0.6%) induite par 100 € de consommation alimentaire :

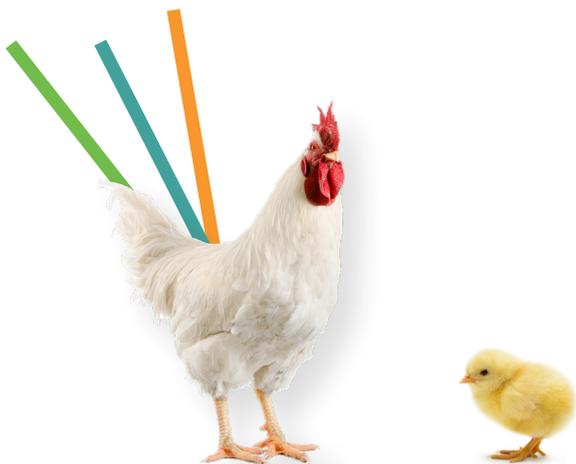
- l'agriculture représente 6,9€ **(+15%)** (soit – de 10% de la valeur ajoutée induite totale),
- les industries alimentaires : 10,4€ **(-6%)**,
- les autres industries : 3,1€ **(0%)**,
- la restauration : 13,6€ **(+1%)**,
- le reste vient des services (13,8€) **(-4%)** et du commerce inter-entreprises et de détail (15,3€) **(+0%)**.

Les importations 26€ **(+0%)** et les taxes 10,7€ **(+2%)** complètent ces 100€.

L'EURO ALIMENTAIRE EN 2018 DÉCOMPOSÉ EN VALEURS AJOUTÉES INDUITES, IMPORTATIONS D'INTRANTS, IMPORTATIONS ALIMENTAIRES, ET TAXES



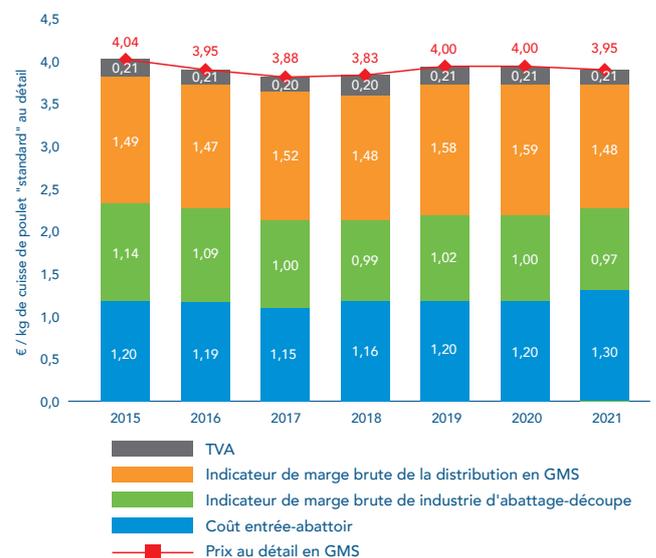
Sources : Calculs OFPM d'après Insee et Eurostat



COMPOSITION DU PRIX MOYEN ANNUEL AU DÉTAIL EN GMS DE LA CUISSE DE POULET « STANDARD »

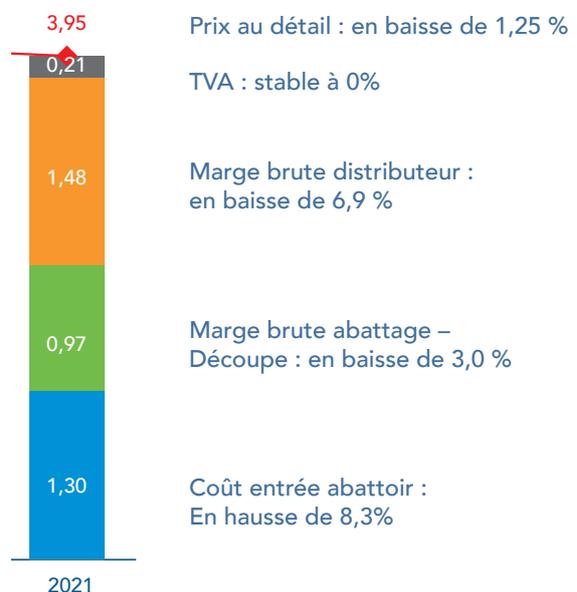
Entre 2015 et 2018, les cuisses de poulet standard ont enregistré une baisse de leur prix moyen annuel en GMS de 21 cts. En 2019, le prix au détail était remonté au profit de l'ensemble des indicateurs de décomposition des prix puis était resté stable en 2020. En 2021, le prix au détail de la cuisse de poulet standard diminue (- 5 cts) sous l'effet d'une redistribution des indicateurs de marges brute entre celui de la distribution qui diminue (- 11 cts), tout en restant à un niveau proche de la moyenne 2015-2020), et celui du coût entrée-abattoir (+ 10 cts) qui atteint son plus haut niveau depuis 2014. L'indicateur de marge brute industrie d'abattage-découpe, quant à lui, a légèrement reculé (- 3 cts).

COMPOSITION DU PRIX MOYEN ANNUEL AU DÉTAIL EN GMS DE LA CUISSE DE POULET STANDARD



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, Insee, Kantar Worldpanel

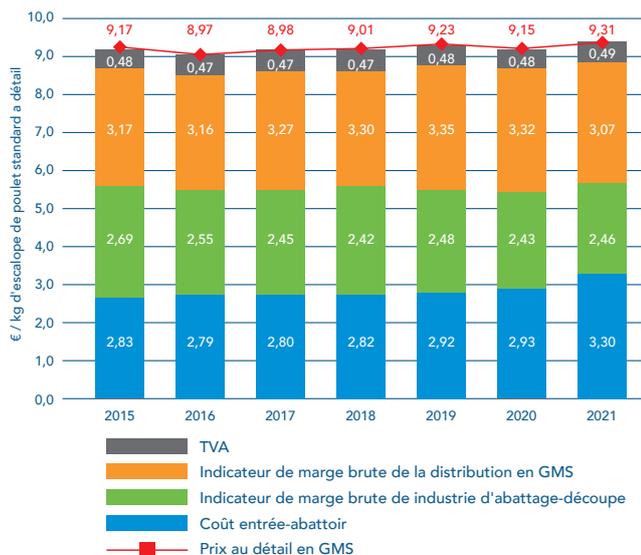
COMPOSITION DU PRIX MOYEN ANNUEL EN 2021



COMPOSITION DU PRIX MOYEN ANNUEL AU DÉTAIL EN GMS DE L'ESCALOPE DE POULET « STANDARD »

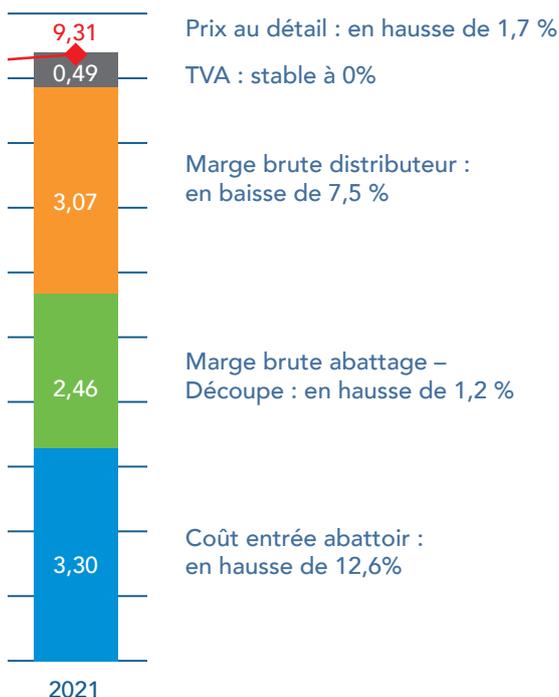
En 2021, le prix au détail des escalopes de poulet standard augmente fortement (+ 16 centimes). -25 centimes de marge brute de la distribution, +3 centimes de marge brute de l'industrie abattage-découpe et +37 centimes sur le coût entrée abattoir.

COMPOSITION DU PRIX MOYEN ANNUEL AU DÉTAIL EN GMS DE L'ESCALOPE DE POULET STANDARD



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, SSP, Insee, Kantar Worldpanel

COMPOSITION DU PRIX MOYEN ANNUEL EN 2021



HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE : LA COMMISSION ÉCONOMIE D'ANVOL MOBILISÉE

Fin 2022, la commission économie d'Anvol a lancé des travaux, avec l'Itavi, pour estimer l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur le coût de production d'un poulet standard.

Pour répondre à cet objectif, l'ITAVI a mené une enquête entre le 21 décembre 2022 et 5 janvier 2023 auprès des différents opérateurs de la filière dans les différents maillons. Cette enquête avait pour but de donner un aperçu à un instant T de l'impact de la hausse des prix de l'énergie, des charges de main d'œuvre, de transport et d'emballage dans chaque maillon (accoupage, FAB, élevage, abattage).

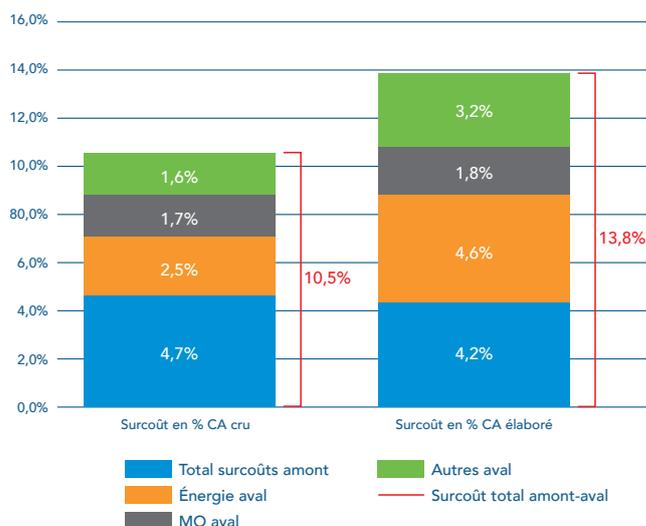
Les résultats ont été exprimés en moyenne, exprimés en % du coût de production dans les différents stades de production. La période de référence retenue concernait les évolutions au 1er janvier 2023 par rapport au quatrième trimestre 2022. Pour chaque maillon, la représentativité des répondants à l'enquête avoisinait les 75 %.

Ce travail pourrait être mobilisé pour les autres espèces (autres que le poulet standard) et mode de production en tenant compte des spécificités de ces derniers.

Les surcoûts moyens observés ne sont valables qu'à l'instant où ils sont calculés. Les résultats globaux ont été diffusés au mois de janvier à l'ensemble de la conférence des présidents. Ils nécessitent des mises à jour dans les mois à venir.

Ci-dessous les résultats (caduques à l'heure où est diffusé ce rapport d'activités) :

SURCÔT MOYEN DÛ À LA HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE - VALABLE POUR JANVIER 2023



Autres : maintenance, transport, carburant, emballage

N.B : Ne sont pas inclus dans les surcoûts à MP aliment, aliment accoupage, ingrédients aval

EGALIM 2 : DIFFUSION DES INDICATEURS

Depuis 2022, Anvol diffuse officiellement les indicateurs suivants :

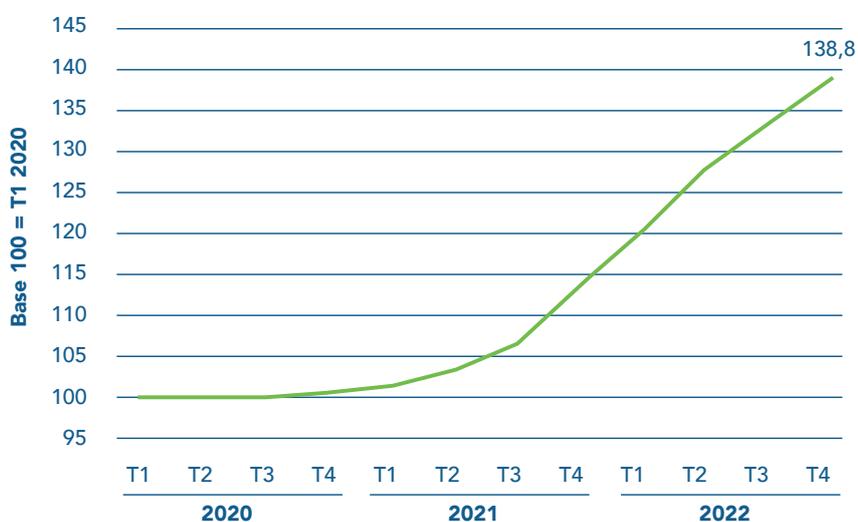
- Indice Itavi aliment pour l'ensemble des espèces
- Indicateurs issus de la note "accord du 3 mai 2011" : Variations mensuelles de l'indice par rapport au même mois de l'année précédente et Rapport de l'indice de prix de production industrielle « viande de poulet » rapporté à l'indice du prix des aliments poulets ITAVI
- Indice IPPAP poulet de chair (à titre expérimental)

Depuis l'automne 2022, chaque trimestre, l'indicateur aliment "poulets de chair biologiques" est également diffusé.

Depuis la fin de l'année 2022, ces indicateurs, qui constituent le tableau de bord d'Anvol, sont mis en ligne sur la plateforme www.info-anvol.fr.

INDICE TRIMESTRIEL « MATIÈRES PREMIÈRES POUR L'ALIMENTATION DES POULETS DE CHAIR BIOLOGIQUES »
BASE 100 = T1 2020

	Indice
2020 - T1	100
2020 - T2	100,1
2020 - T3	100,4
2020 - T4	100,5
2021 - T1	101,3
2021 - T2	103,3
2021 - T3	106,4
2021 - T4	114,0
2022 - T1	120,3
2022 - T2	127,9
2022 - T3	133,8
2022 - T4	138,8



Source : ITAVI- LCA Nutrition Animale - SNIA

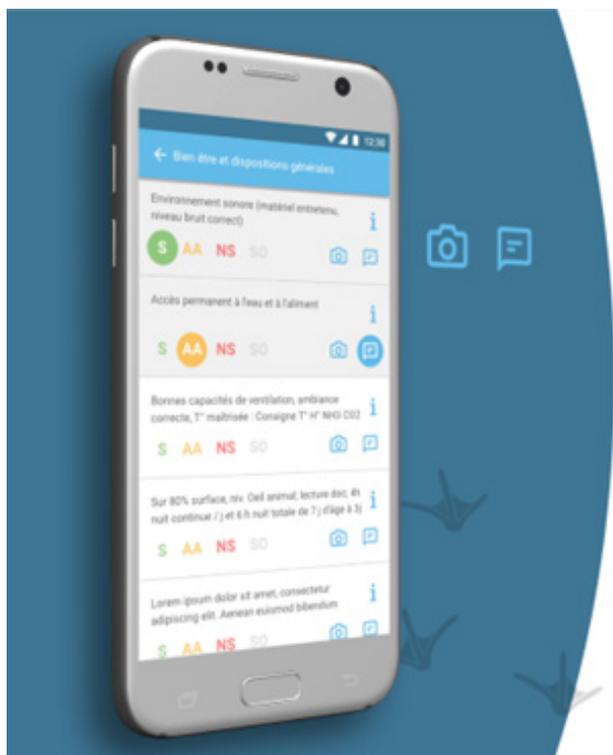


POINTS REGLEMENTAIRES

CHARTES D'ÉLEVAGE VOLAILLE DE CHAIR : EVA

⊕ EVA 5.0 - DÉMARCHE DE CERTIFICATION SOUS ACCRÉDITATION

La filière poursuit son engagement dans EVA, sa démarche de certification sous accréditation (à la norme ISO 17065) contrôlée par le COFRAC. Cet engagement collectif pour garantir de bonnes pratiques d'élevage met en avant la maîtrise de l'exploitation, de la biosécurité, de l'environnement et du bien-être animal des éleveurs avicoles français.



⊕ UNE CERTIFICATION UNIQUE « VOLAILLE DE CHAIR »

Cette nouvelle version d'EVA permet désormais d'obtenir une certification unique Volaille de Chair, tout en maintenant les exigences spécifiques de chaque espèce (Poulet, Dinde, Canard, Pintade). Des critères contrôlant les capacités du poulailler à faire face aux aléas climatiques ont également été ajoutés.

Les éleveurs qui le souhaitent pourront également obtenir, s'ils répondent aux exigences attendues, une Certification Environnementale de leur Exploitation Agricole de niveau 2 (CEEA niveau 2) grâce à l'équivalence totale obtenue auprès de la Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE).

Le protocole de certification a également évolué. Dorénavant la durée de certification est d'un an et précisera les espèces élevées sur chaque exploitation, avec l'identification par code INUAV de l'ensemble des poulaillers inclus dans le périmètre de la certification.

⊕ UN ESPACE COLLABORATIF RENFORCÉ : REPORTING ET SUIVI DES PLANS D' ACTIONS

En complément des outils de reporting mis à disposition des Organisations de Production, un espace collaboratif (éleveur, technicien, auditeur) a été créé. Dans cet espace, chacun des acteurs pourra suivre le plan d'action déterminé à la suite de l'audit et lever en temps réel les non-conformités.



➤ CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE NIVEAU 2 : EQUIVALENCE TOTALE

EVA, via le CIDEF, le CIPC, le CICAR et le CIP a soutenu le 14 janvier 2021 son dossier d'équivalence totale de sa démarche avec celle de la Certification Environnementale de niveau 2. Cette soutenance a été couronnée de succès.

Par arrêté du 25 janvier 2021, la démarche EVA (en Poulet, en Dinde, en Canard à rôtir et en Pintade) a été reconnue comme équivalente à l'ensemble des exigences du référentiel de certification environnementale de deuxième niveau pour la totalité de l'exploitation.

➤ UNE CERTIFICATION DE L'ENSEMBLE DE L'EXPLOITATION

Cette équivalence est volontaire et facultative dans le cadre de la démarche EVA. Elle se base sur les 16 exigences complémentaires :

- Biodiversité
- Stratégie phytosanitaire
- Gestion de la fertilisation
- Gestion de l'irrigation

La Certification Environnementale de l'Exploitation Agricole niveau 2 est une certification de groupe et c'est bien l'ensemble de l'exploitation qui est certifiée (cultures et ateliers avicoles/bovins/porcins/...).



➤ UNE RÉPONSE À L'EXIGENCE DE L'ARTICLE 24 DE LA LOI EGALIM

Obtenir cette certification environnementale de niveau 2 pour son atelier avicole c'est permettre à la restauration collective de se fournir en produits de volaille française tout en respectant leur obligation de s'approvisionner à plus de 50% en produits durables (article 24 de la loi EGALIM) jusqu'au 31 décembre 2029 (Décret no 2019-351 du 23 avril 2019).

Niveau 1 Autodiagnostic
+ Respect réglementaire
VALIDATION S.C.A.
ou **O.C.**

Niveau 2 16 exigences
Obligation de moyens
CERTIFICATION

Niveau 3 Option A ou B
Obligation de résultats
CERTIFICATION



➤ LE NIVEAU 2 : UNE OBLIGATION DE MOYENS

Mise en place par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2011, la Certification Environnementale des Exploitations Agricoles (CEEAA) est une démarche volontaire, progressive, basée sur 3 niveaux de reconnaissance.

Niveau 1 : le respect de la réglementation environnementale, c'est un prérequis pour accéder aux autres niveaux.

Niveau 2 : le respect d'un référentiel de 16 exigences de bonnes pratiques environnementales composé de 4 thèmes (biodiversité, protection phytosanitaire, fertilisation, gestion de l'eau). Il s'agit d'une obligation de moyens sur le principe de l'Agriculture Raisonnée.

Niveau 3 : c'est ce niveau 3 qui permet d'obtenir la mention «Haute Valeur Environnementale» (et l'utilisation du logo correspondant). L'exploitation est évaluée à partir d'indicateurs de résultats.

DONAVOL

DONNÉES D'AUTOCONTRÔLE SANITAIRE

DONAVOL

La FIA et le CNADEV ont mis en place une plateforme mutualisée de remontée des données d'autocontrôle des abattoirs de volailles, lapins et chevreux, pour répondre à l'obligation réglementaire (règlement UE n°2017/625).

Cette plateforme initiée en 2019, consolide les résultats d'environ 300 abattoirs participants en 2022.

L'accès à la plateforme est individuel et permet à chaque abattoir de comparer ses résultats à un résultat national.

Cette approche mutualisée des outils de la surveillance des salmonelles à l'abattoir est également déployée sur les autres filières de production d'animaux de boucherie et font l'objet d'un groupe de travail multipartenarial de la Plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire SCA.

https://be.anses.fr/sites/default/files/PER-021_2022-03-01_Amar_abattoir_MaqF.pdf



DONAVOL est accessible pour tous les abattoirs agréés de volailles, lapins et chevreux en France.

Les données à remonter de manière réglementaire sont :

- Pour les poulets, les autocontrôles salmonelles et campylobacter ;
- Pour les dindes et les chevreux, les autocontrôles salmonelles



DÉFENSE, RÉGLEMENTATION ET GESTION DES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ ET D'ORIGINE, ET DES VOLAILLES FERMIÈRES DE QUALITÉ

● LABEL ROUGE & IGP



Le SYNALAF travaille avec ses adhérents des sujets en lien avec les conditions de production des volailles sous Label Rouge et IGP, par exemple : gestion des critères de production malgré l'influenza aviaire, analyses sensorielles, etc. Par exemple, la filière réfléchit à l'introduction de critères de production en Label Rouge, pour encadrer l'utilisation des dispositifs d'agrivoltaïsme sur les parcours des volailles.

Le SYNALAF est aussi un appui pour ses adhérents sur toutes les questions pratiques et administratives relatives à l'application et à l'évolution des cahiers des charges en Label Rouge/IGP, des plans de contrôle ainsi que des dossiers d'évaluation et de suivi de la qualité supérieure en Label Rouge.

Sur ces sujets, le SYNALAF est l'interlocuteur privilégié de l'INAO, Institut national qui gère les signes officiels de qualité et d'origine français. Il fait partie de ses différentes Commissions et groupes de travail. En 2022 le SYNALAF a notamment contribué aux travaux de l'INAO sur la communication, les dossiers économiques, la mise en place d'une fiche filière, etc.

Enfin, le SYNALAF participe et anime FedeLIS, la Fédération française des signes de qualité Label Rouge/IGP/STG (www.labelrouge.fr) qui suit plus globalement l'ensemble des réglementations et travaux concernant les productions sous signes de qualité Label Rouge/IGP au niveau français.

● AGRICULTURE BIOLOGIQUE



La nouvelle réglementation européenne a été mise en application le 1er janvier 2022, avec des nouveautés comme l'installation de perchoirs ou plateformes dans les élevages. Le SYNALAF suit son application et les problématiques posées (en 2022 : disponibilité de l'aliment bio), en lien avec la DGPE et l'INAO qui met régulièrement à jour son guide de lecture.

⊕ VOLAILLES FERMILIÈRES - ÉLEVÉES EN PLEIN AIR/EN LIBERTÉ

Le SYNALAF suit également de près l'ensemble des réglementations relatives aux productions de volailles fermières et d'œufs sous signes de qualité Label Rouge/IGP/Bio, afin de défendre leurs spécificités, notamment au niveau européen, en particulier avec l'aide et en animant ERPA, Association européenne de volailles rurales (www.erpa-ruralpoultry.eu). Cette instance permet notamment de siéger aux groupes de dialogue civils de la DG AGRI, à la plateforme bien-être animal de la CE et au comité santé animale de la DG SANTE, et de rencontrer la Commission européenne.

Les principaux sujets suivis en 2022 par le SYNALAF ont été la révision des normes de commercialisation européenne et de la législation relative au bien-être animal : cf. paragraphes spécifiques.

⊕ DÉFENSE ET PROTECTION DU LABEL ROUGE, DES SIGNES DE QUALITÉ ET DE LA MENTION « FERMIER »

Plus généralement, le SYNALAF continue d'agir, en France ou à l'international, contre toute usurpation de la mention « fermier » en volailles de chair ou toute usurpation pouvant porter préjudice aux signes de qualité, par l'appropriation de leurs valeurs associées et la confusion volontaire des consommateurs sur les modes de production qu'elle génère.

RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

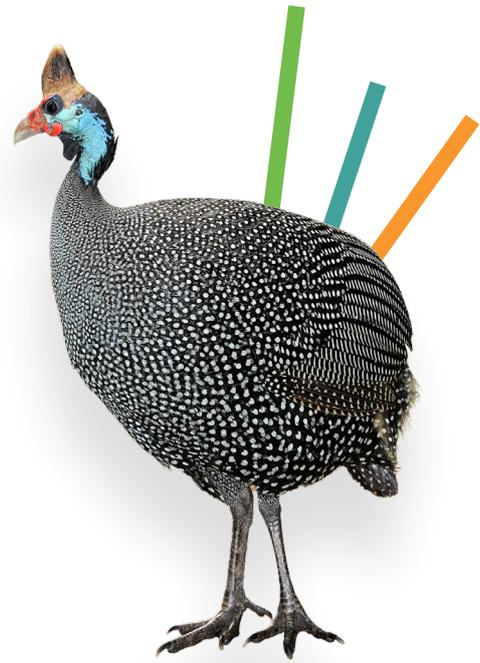
En plus de la fin des cages, la question du bien-être des animaux d'élevage est traitée dans toute sa globalité dans le cadre de la stratégie « de la ferme à la fourchette » (transport, étiquetage, densité, etc) et fera l'objet d'une nouvelle législation qui devrait être proposée par la Commission fin 2023. En 2022, la Commission a commandé à l'EFSA plusieurs avis, qui guideront la rédaction de sa proposition. Par ailleurs elle a aussi commandé une étude d'impact, réalisée par le cabinet E&Y, sur les secteurs concernés par cette révision. Anvol et un certain nombre de ses membres ont été auditionnés.

Sur le dossier des cages, pour rappel, la Commission et le Parlement se sont tous les deux prononcés en faveur de l'interdiction des cages. La Commission, dans sa communication fin juin 2021 envisageait l'interdiction des cages à l'horizon 2027. Les professionnels se mobilisent sur le sujet en martelant que les décisions qui seraient prises par la Commission devraient s'appuyer sur des données scientifiques, pour chaque espèce, et que les mêmes règles devraient être imposées aux produits d'importation. Il est donc rassurant que la Commission ait repris ces éléments dans sa communication en réponse à l'initiative citoyenne. Les résultats de l'étude d'impact n'ont pas été publiés à l'heure où sont écrites ces lignes.



En revanche l'EFSA a publié en février 2023 son avis sur le bien-être des poulets de chair. Cet avis identifie 19 conséquences importantes des systèmes d'élevage actuels sur le BEA (lésions osseuses, stress, troubles locomoteurs etc). Il fournit également des recommandations sur des critères qualitatifs et/ou quantitatifs liés à des questions spécifiques, des exigences minimales ainsi que des indicateurs de suivi du BEA. **Les principales recommandations sont les suivantes**, elles semblent être totalement déconnectées des réalités économiques :

- La vitesse de croissance doit être limitée à un maximum de 50 g/jour pour permettre aux poulets de chair de rester en meilleure santé et d'être actifs.
- La restriction alimentaire chez les reproducteurs de poulets de chair doit être évitée en choisissant les hybrides et les mesures d'alimentation et de gestion appropriées.
- Une densité de peuplement maximale de 11 kg/m² devrait être appliquée pour permettre aux poulets de chair d'exprimer leur comportement naturel, de se reposer correctement et de rester en bonne santé.
- Une litière sèche et friable devrait être fournie dès le premier jour et de nouveaux matériaux de litière devraient être ajoutés tout au long de la période d'élevage pour favoriser le confort et le comportement exploratoire et de recherche de nourriture.
- Les oiseaux ne devraient pas être hébergés dans des cages, mais dans des compartiments qui satisfont aux exigences minimales définies dans l'avis scientifique.
- Des vérandas couvertes devraient être mises à la disposition des poulets de chair et des reproducteurs, y compris pour les productions élevées en plein air, pour permettre aux oiseaux de choisir entre différentes températures, conditions de lumière et qualité de substrat et favoriser les comportements de recherche de nourriture, d'exploration et de confort.
- Des plateformes surélevées et des couveuses sombres pour les poulets de chair, ainsi que des perchoirs pour les reproducteurs devraient être fournis afin de créer des zones fonctionnelles et d'enrichir l'environnement des oiseaux.
- Des méthodes d'évaluation et des systèmes de notation harmonisés doivent être mis en œuvre pour évaluer la mortalité à la ferme, les blessures, la condamnation de la carcasse et la dermatite des pattes chez les poulets de chair au moment de l'abattage, afin de contrôler le BEA.
- Toutes les formes de mutilation devraient être évitées ; des mesures préventives doivent être mises en place pour éviter le recours aux mutilations.



Cet avis ne constitue pas un projet de règlement, mais il guidera le travail de la Commission. Au niveau national, une large concertation débutera au mois de mars 2023 pour construire la position et les propositions françaises.

Le sujet du transport des animaux vivants est également prépondérant. La mission ad hoc du Parlement sur le sujet a rendu son rapport à la fin de l'année 2021 et le Parlement a transmis ses recommandations à la Commission européenne sur le sujet. De même, un avis EFSA a aussi été commandé par la Commission et rendu en 2022. Les professionnels de la filière n'ont été que très peu concertés et consultés sur ce dossier et les inquiétudes sont les mêmes que pour les autres maillons.

Pour rappel voici les principales recommandations de ce rapport, là aussi déconnectées avec les réalités économiques :

- utilisation du ramassage mécanisé.
- réduction des densités par rapport à la réglementation actuelle de l'ordre de 15 à 60% selon les espèces.
- augmentation de la hauteur des caisses par rapport à la situation actuelle allant jusqu'à 50% selon les espèces. Ce changement n'est pas soutenable économiquement par les filières, car il nécessite une modification complète du parc actuel (camions, caisses, containers).
- réduction drastique du temps de transport.
- réduction des seuils de températures au-delà desquelles le transport serait interdit.

Enfin, l'abattage est aussi concerné avec la volonté, notamment, d'interdire l'abattage par électroanesthésie par bain d'eau.

Anvol continuera de s'impliquer dans la concertation et de faire part, en collaboration avec ses fédérations membres de ses lignes rouges et de ses propositions.

RÉVISION DE LA DIRECTIVE IED

Pour rappel, la révision de cette réglementation vise :

- Une extension du champ d'application de l'actuelle directive IED en incluant les bovins, la fixation d'un seuil unique d'entrée à 150 UGB
- Un durcissement des règles d'exploitation MTD actuelles
- Un renforcement de la transparence et de la participation du public et un renversement de la charge de la preuve dans certains cas.

L'amont de la filière se mobilise fortement contre cette révision de la réglementation qui impacte fortement la souveraineté alimentaire, découragerait les nouvelles installations d'éleveurs et favoriserait la concentration des cheptels.

Au Conseil des Ministres de l'environnement du 20 décembre 2022, la France s'est déclarée favorable à l'inclusion des activités d'élevage ayant des impacts environnementaux importants mais qu'il avait « nécessité de préciser les obligations applicables et de prendre en compte les spécificités de certains types d'élevage et modes de productions de leur durabilité, notamment ceux qui rendent des services en matière de biodiversité comme l'élevage extensif ».

La présidence suédoise du Conseil a annoncé que la révision de la directive IED figurera dans ses priorités et attend de recueillir les orientations générales d'ici mars.

Au conseil des ministre du 30 janvier 2023, un consensus se serait dégagé sur la « nécessité de prendre en compte les spécificités des différentes régions de l'UE, d'exempter les petites et moyennes exploitations et les exploitations appliquant des pratiques de production durables, de prévoir des périodes de transition adéquates, de déterminer les possibilités de financement supplémentaire pour indemniser les agriculteurs touchés et d'éviter une charge administrative supplémentaire disproportionnée. Par ailleurs, le Conseil souhaiterait revoir à la hausse le seuil au-delà duquel les exploitations d'élevage seraient réglementées par la directive.

Au niveau du Parlement, le vote en séance plénière aura lieu en mai 2023. Entre la commission agriculture (Comagri) et la commission environnement (Comenvi) du Parlement, près de 2 000 amendements ont été déposés sur les rapports des deux commissions, dont de nombreux relatifs à l'agriculture. Pour l'instant, la Comagri défend le statu quo et la position de la Comencevi ne sera connue qu'une fois le rapport définitif adopté.

Le ministre de l'Agriculture a porté la position du statu quo fin 2022, mais cette position s'est avérée non tenable. Des scénarios crédibles et argumentés doivent être portés pour être défendables. Les arguments économiques sont également à prendre

en compte. Les seuils UGB comme seule position n'est pas possible ils doivent être intégrés avec d'autres éléments. C'est le ministère de la transition écologique qui est leader sur le dossier en France.

Le cabinet fait, à ce jour, les propositions suivantes :

- Exclure l'agriculture biologique (compte tenu des difficultés du secteur)
- Un seuil par espèce et non un seuil mixte
- UGB IFS plutôt que UGB FEADER car beaucoup plus fins (12 Etats membres dont la France se sont exprimés en ce sens)
- Prendre en compte le taux de chargement pour l'ensemble des filières (14 Etats membres ont fait la demande)

La profession est très mobilisée pour faire entendre la voix de l'élevage et de la volaille et préserver d'une part l'attractivité du métier, d'autre part la souveraineté alimentaire du pays et plus globalement de l'Europe. Anvol a rencontré une délégation Renew sur ce dossier en particulier au Salon de l'Agriculture.

RÉVISION DES NORMES EUROPÉENNES DE COMMERCIALISATION VOLAILLES DE CHAIR

Suite à la révision de l'OCM unique en 2013, la Commission avait prévu de réviser ces normes qui concernent plusieurs sujets importants dont les mentions des modes d'élevage sur les étiquettes et la teneur en eau des volailles. La Commission a fait une proposition de textes aux états-membres en octobre 2022, sous la forme d'actes délégués et d'exécution, c'est-à-dire selon une procédure relativement rapide de validation.

Concernant les modes d'élevage, ce projet de la CE était de changer complètement les règles d'étiquetage, menaçant ainsi fortement la production de volailles alternatives.

En effet, jusqu'à présent, les normes qui existent depuis 1991, permettent aux opérateurs de mentionner le mode d'élevage de leurs volailles en choisissant parmi une liste de 5 mentions avec des définitions précises : « Alimenté avec x % de ... », « Elevé à l'intérieur - système extensif », « Sortant à l'extérieur », « Fermier - élevé en plein air », « Fermier - élevé en liberté ».

Ces mentions sont exclusives : elles seules peuvent figurer sur les étiquettes en Europe et les opérateurs (éleveurs, abattoirs) sont contrôlés pour vérifier le bon respect de ces règles.

Ces normes ont ainsi établi une segmentation et un étiquetage clairs pour les consommateurs, ont permis aux volailles alternatives d'être mieux connues des consommateurs, de trouver une place sur le marché et de se développer.



Le projet de nouvelles normes présenté par la Commission européenne fin 2022 changeait complètement les règles actuelles en supprimant l'exclusivité de cette liste fermée de 5 mentions. Les 5 modes d'élevage existants devenant facultatifs, tout opérateur européen aurait pu utiliser n'importe quelle nouvelle mention de mode d'élevage sans aucun contrôle.

La profession avicole française y a vu une très forte menace pour la pérennité de son modèle comptant 20 % de volailles élevées à l'extérieur, et a mené de très nombreuses actions fin 2022 et début 2023, en particulier ANVOL et le SYNALAF, aidés d'actions européennes par ERPA (Association européenne de volailles rurales) et le COPA-COGECA.

Ces actions ont été complétées par celles du Ministère et même du Ministre de l'agriculture auprès du Commissaire européen, ce qui a permis d'aboutir à ce jour à une proposition de texte plus équilibrée et qui convient à la profession française.

Cette nouvelle version préserve l'exclusivité d'utilisation des mentions pour les volailles élevées dehors (3 mentions possibles : "sortant à l'extérieur", "fermier - élevé en plein air" et "fermier - élevée en liberté") et libéralise le reste des mentions mais dans un cadre défini (obligation d'un cahier des charges, validation par l'état-membre de l'opérateur et notification à la CE).

La profession reste vigilante car le texte doit encore passer plusieurs étapes (consultation interservices de la CE, consultation publique, procédure d'objection par le Conseil et le Parlement) avant une publication envisagée après l'été 2023.

Concernant la teneur en eau des volailles, la CE n'a pas souhaité rouvrir le débat malgré une forte attente des opérateurs relayée par la profession.

POINTS SANITAIRES

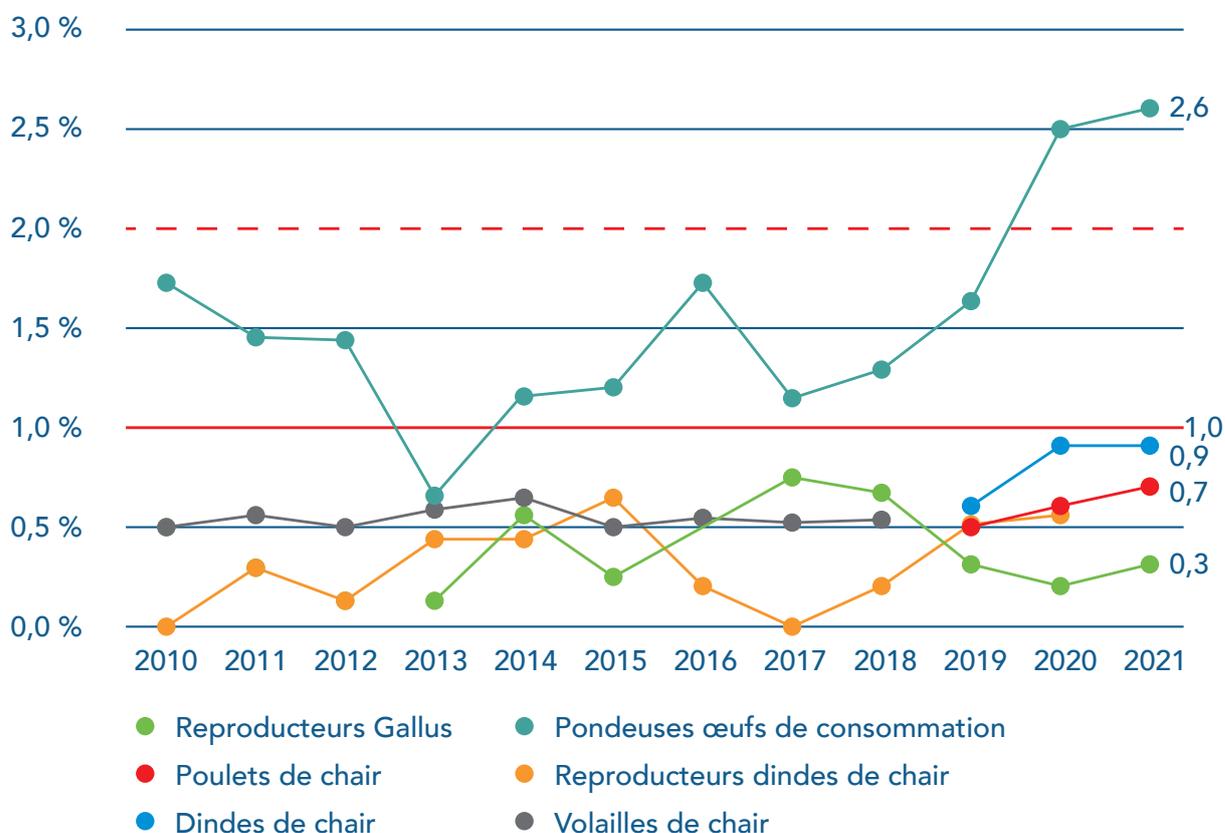


BILAN DE LUTTE CONTRE SALMONELLA 2010-2021

L'exécution du programme de lutte contre les salmonelles en 2020 et 2021 a montré une dégradation générale de la situation épidémiologique des filières avicoles françaises vis-à-vis des salmonelles classées DS1. Pour la première fois depuis la mise en place des objectifs de réduction de prévalence dans l'Union Européenne entre 2010 et 2012, les seuils limites de prévalence ont été dépassés à l'étage production de la filière œufs de consommation en 2020 et 2021. Les prévalences dans la filière dinde, aux étages reproduction Gallus gallus toute filière et production de la filière poulets de chair sont restées inférieures aux objectifs communautaires.

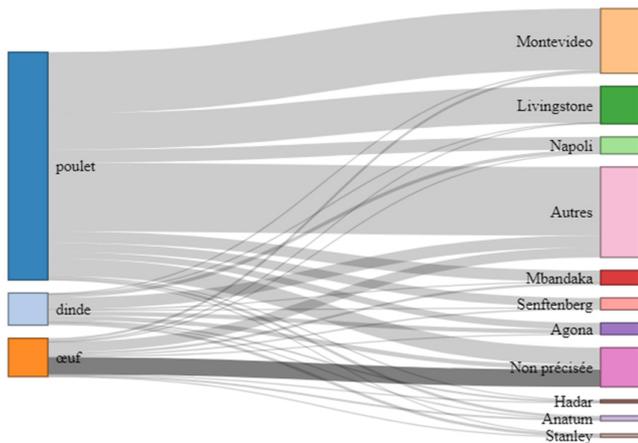
NIVEAUX DE PREVALENCE ET COMPARAISON AUX OBJECTIFS FIXES PAR L'UNION EUROPEENNE (UE)

Les objectifs de prévalence fixés par l'UE dans la filière Gallus gallus chair sont respectés à tous les étages de production en 2020 et 2021. En filière Dindes de chair, les estimations de prévalence sont plus fluctuantes du fait d'effectifs de troupeaux dépistés plus faibles et moins stables qu'en poulets de chair. Une augmentation de prévalence est observée en 2021 à l'étage reproduction de la filière, liée à un nombre accru de foyers à S. Enteritidis, S. Typhimurium et aux variants monophasique). En 2021, cette prévalence se stabilise (2,6 %, + 0,1%) par rapport à 2020 mais, reste toujours supérieure au seuil de 2 %.



Proportion (%) de troupeaux positifs par filière en France entre 2010 et 2021 et comparaison aux objectifs de prévalence fixés par l'UE (ligne continue : objectif pour les reproducteurs Gallus et dindes et volailles de chair, ligne pointillée : objectif pour les pondeuses d'œufs de consommation). La discontinuité de la série « volailles de chair » en 2019 correspond au passage à des résultats différenciés pour les poulets de chair et des dindes de chair à l'étage production

SURVEILLANCE DES SALMONELLES CLASSÉES DS 2



Salmonelles DS2 les plus fréquemment isolées (fréquence relative par rapport à l'ensemble des salmonelles DS2) dans les filières « poulets de chair », « dindes de chair » et « œufs de consommation » en France en 2020 et 2021. La gauche du diagramme de Sankey présente les trois filières et la droite les salmonelles DS2 représentant 5 % ou plus des sérotypes isolés. L'épaisseur du lien est proportionnelle au nombre d'isolats reportés. « Non précisée » correspond aux résultats d'analyse indiquant la présence d'une salmonelle DS2, sans identification du sérotype.

PLAN DE SURVEILLANCE MICROBIOLOGIQUE DU SYNALAF EN PRODUCTIONS LABEL ROUGE

Depuis 1990, le SYNALAF conduit un plan de surveillance bactériologique en poulets et pintades Label Rouge, avec l'appui scientifique de l'ANSES. Groupements et abattoirs répondent à une enquête annuelle sur la présence de salmonelles en élevage et de plusieurs bactéries dont Salmonelles et Campylobacter sur carcasses en sortie d'abattage. La très bonne représentativité de cet observatoire en fait un outil indispensable et robuste qui confirme le haut niveau de qualité sanitaire des volailles Label Rouge.

LA FILIÈRE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE

PARUTION DU RAPPORT DE L'ANSES SUR LES VENTES D'ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES :



L'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, Anses-ANMV, a publié son rapport annuel sur le suivi des ventes des médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France.

Suivi depuis 1999, celui-ci est réalisé selon les normes définies par l'OIE : « Suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à

la production de denrées alimentaires et détermination des profils d'utilisation ».

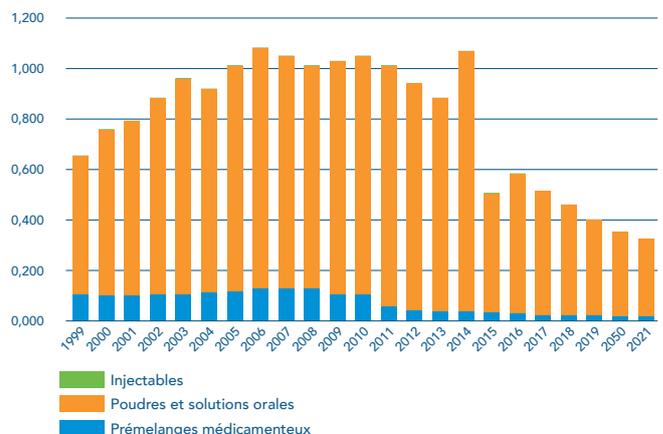
Source : Anses – Bilan 2021

<https://www.anses.fr/fr/system/files/ANMV-Ra-Antibiotiques2021.pdf>

EXPOSITION AUX ANTIBIOTIQUES

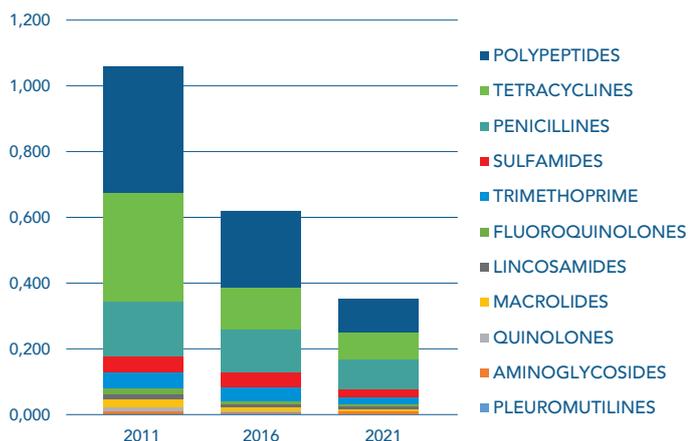
Le niveau d'exposition des volailles aux antibiotiques a diminué de 67,9 % depuis 2011. Entre 2020 et 2021, l'ALEA a diminué de 8,6 % (Figure 14).

FIGURE 14 : EVOLUTION DES ALEA PAR FORME PHARMACEUTIQUE DEPUIS 1999 POUR LES VOLAILLES



Après une baisse de -43 % entre 2011 et 2016, le niveau d'exposition des volailles continue de diminuer sur les dernières années de -44 % par rapport à l'ALEA de 2016. De fortes diminutions d'exposition ont été observées pour les Polypeptides (-73,9 %), Tétracyclines (-75,5 %), et Pénicillines (-46,4 %), Sulfamides (-46,0 %), Triméthoprime (-50,2 %) et Fluoroquinolones (- 81,1 %), par rapport à 2011 (Figure 15).

FIGURE 15 : EVOLUTION DES INDICATEURS ALEA PAR FAMILLE ENTRE 2011, 2016 ET 2021 POUR LES VOLAILLES



➤ OBSERVATOIRE DU SYNALAF SUR L'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES EN PRODUCTIONS LABEL ROUGE ET BIOLOGIQUES

Le SYNALAF suit depuis 2012 l'évolution annuelle du taux d'utilisation d'antimicrobiens (antibiotiques et anticoccidiens) en poulets et pintades Label Rouge et en poulets biologiques.

Depuis sa création, l'observatoire est le témoin d'une utilisation très faible d'antibiotiques dans ces productions. Le taux de lots non traités est en progression constante en production Label Rouge (plus de 95 %) et toujours quasiment à 100 % en BIO. Les filières avicoles sous SIQO s'inscrivent donc pleinement dans la démarche de progrès « One Health » entamée par l'ensemble de la filière avicole française pour réduire l'antibiorésistance et trouver des solutions alternatives.



➤ RÉSEAU PROFESSIONNEL DE RÉFÉRENCES SUR LES USAGES D'ANTIBIOTIQUES EN ÉLEVAGE AVICOLE (REFA²VI)

ANVOL s'est associé à l'ITAVI pour développer un réseau professionnel de références sur les usages d'antibiotiques en élevage avicole. Il s'agit d'un système de couverture partielle géré à la fois par l'ANVOL, responsable de la collecte des données et l'ITAVI, en charge des calculs de références et de communication.

Après une phase pilote, les données ont été collectées sur les années 2018, 2019 et 2020. Toutes les espèces de volailles sont couvertes - les poulets de chair et les dindes étant particulièrement ciblés. Les données sont collectées auprès des organisations de production. Elles transmettent deux fois par an des données de production et des données d'utilisation d'antibiotiques ou d'antimicrobiens, saisies dans leurs propres bases de données soit par des vétérinaires (prescriptions ou livraisons) soit par des agriculteurs.

ANVOL anonymise et agrège les données avant de les envoyer à l'ITAVI.



ETUDES ET RECHERCHES

COCORICO



COCORICO

Les critiques adressées au secteur de l'élevage, et notamment aux poulets de chair élevés en claustration, sont de plus en plus fréquentes. Récemment, une coalition de 28 associations de protection animale s'est formée pour inciter les entreprises européennes à respecter de nouvelles normes minimales pour l'élevage de poulets de chair (European Chicken Commitment).

Ces normes concernent le milieu de vie, la densité ou encore la génétique utilisée. Une adaptation du modèle de production de poulet standard est nécessaire aujourd'hui. Une réflexion approfondie associant filière et société est donc nécessaire pour anticiper les futures attentes et adapter en conséquence et de façon raisonnée les structures d'élevage.

L'objectif de ce projet est d'accompagner l'évolution du nouveau standard de production du poulet de chair qui soit durable, améliorant les conditions de vie des animaux, et limitant les impacts environnementaux.

Ceci permettra de prévoir les modalités de mise en œuvre pour les installations actuelles et à venir, les résultats pourront aider à :

Ceci permettra de prévoir les modalités de mise en œuvre pour les installations actuelles et à venir, les résultats pourront aider à :

- Guider les choix d'investissements des nouveaux éleveurs
- Guider les éleveurs actuels dans leurs choix d'équipements et les filières dans leurs choix stratégiques (souche, densité)
- Eclairer sur les démarches actuelles

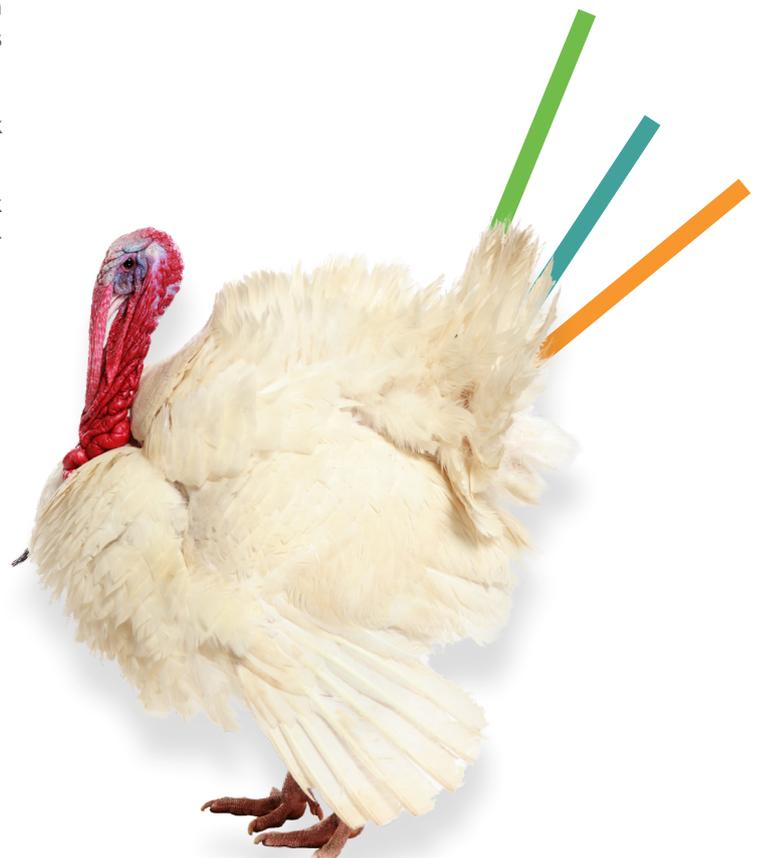
ENVIRONNEMENT : GT4E



Dans un contexte de réduction des impacts environnementaux des élevages, le projet GT4E a pour objectif principal d'orienter les éleveurs vers les pratiques d'intérêt environnemental les plus compétitives sur un plan technico-économique. Un consortium va développer, sur une plateforme web, un outil d'aide à la décision commun à l'ensemble des productions animales (ruminants et monogastriques).

Les objectifs sont la création d'une base de références (autoalimentée par les utilisateurs) des coûts et performances des investissements et pratiques d'intérêt environnemental en élevages de bovins, porcs et volailles, la possibilité de simuler, pour un éleveur, le coût et la réduction des impacts environnementaux par la mise en œuvre d'équipements ou de pratiques innovantes et de disposer de modules pédagogiques pour l'acquisition de connaissances sur les pratiques d'intérêt environnementale.

Les objectifs sont la création d'une base de références (autoalimentée par les utilisateurs) des coûts et performances des investissements et pratiques d'intérêt environnemental en élevages de bovins, porcs et volailles, la possibilité de simuler, pour un éleveur, le coût et la réduction des impacts environnementaux par la mise en œuvre d'équipements ou de pratiques innovantes et de disposer de modules pédagogiques pour l'acquisition de connaissances sur les pratiques d'intérêt environnementale.



CAP'2ER

C'est un outil qui permet d'évaluer les impacts environnementaux positifs ou négatifs d'un atelier ou d'une exploitation de volaille.

CAP'2ER vise à accompagner la mutation des systèmes d'élevage en réponse aux attentes sociétales en matière de bien-être animal et d'environnement.

Cet outil, déjà utilisé en ruminants, ovins, caprins et grandes cultures, dispose de deux niveaux d'évaluation. Le premier, à destination des éleveurs et des techniciens, permettra d'établir un diagnostic à l'échelle d'un atelier en une heure, sur la base d'une trentaine de données. Le second niveau, imaginé pour étendre l'évaluation environnementale à toute l'exploitation, est conçu pour être un outil d'aide à la décision, avec 150 données entrées et multicritères pour un diagnostic réalisé en une demi-journée à une journée.

NIVEAU 1



Contribution au changement climatique



Consommation d'énergies fossiles



Emissions d'ammoniac



Bilan d'azote simplifié



Maintien de la biodiversité



Stockage de carbone



Performance nourricière

NIVEAU 2



Contribution au changement climatique



Consommation d'énergies fossiles



Qualité de l'air



Maintien de la biodiversité



Stockage de carbone



Performance nourricière



Qualité de l'eau



Performance économique



Condition de travail

Les indicateurs multicritères concernent ceux directement liés à l'impact environnemental (consommation d'eau, d'énergie, émission de gaz à effet de serre), mais aussi les effets positifs (préservation de la biodiversité, stockage du carbone, performance nourricière des élevages). Le diagnostic prend également en compte des éléments concernant les conditions de travail et les performances économiques.

Financé par FranceAgrimer les interprofessions et les comités espèces (CIPC, CIDEF, CICAR, CIP et SYNALAF), l'outil est en cours de développement par l'Itavi en concertation avec les différents maillons de la production, de la R&D, les coopératives, les OP, les chambres d'Agriculture, et l'institut de l'élevage.

GESTOLAV

Le développement de sols bétonnés a fait évoluer les pratiques de lavage des bâtiments avicoles, surtout en volaille de chair. Ce projet prévoit des enquêtes sur les pratiques de nettoyage et désinfection ainsi que sur les structures de récupération de ces eaux de lavage existantes et les quantités d'eau utilisées. Ce faisant, des analyses de ces eaux de lavage en élevage de poulets de chair seront effectuées, permettant de les quantifier et de les qualifier. Cette étude permettra de réaliser des préconisations sur le dimensionnement des ouvrages de stockage de gestion / traitement de ces eaux usées.

TRANSPORT DINDE

Pour améliorer la qualité du transport des dindes et limiter le stress des animaux, les opérateurs portent une importance particulière à suivre les bonnes pratiques en matière de transport.

Toutefois certains comportements liés à la peur ou à l'inconfort thermique peuvent naturellement être exprimés par les animaux qui cherchent à s'adapter. Dans ce cas, il ne s'agit pas de permettre une expression plus aisée de ces comportements naturels qui peuvent pénaliser le bien-être animal, mais bien d'agir en amont afin de limiter les facteurs de déclenchement de ces comportements.

Ainsi, en condition de transport, la notion de bien-être est plus adaptée que celle de bien-être animal puisque cette expérience n'est pas vécue de manière positive par l'animal. La bien-être renvoie à la conduite de l'homme à l'égard de l'animal.

Dans ce cadre et en concertation avec la DGAL, le CIDEF a étudié un protocole de mesure des différentes parties de l'animal selon sa position (assis/debout) pour déterminer la hauteur optimale de confort des dindes durant le transport.

DECAMP

Afin d'améliorer la réactivité de détection de *Campylobacter* en élevage de poulet, ce projet a pour objectif de valider une méthode de dépistage rapide et facile à mettre en œuvre sur pédichiffonnettes.

La bonne corrélation entre le dénombrement de culture bactériennes versus l'analyse PCR quantitative en temps réel sur fientes caecales fraîches, ainsi qu'entre le dénombrement de culture bactériennes sur fientes caecales fraîches versus l'analyse PCR quantitative en temps réel sur pédichiffonnettes ont validé cette méthode.

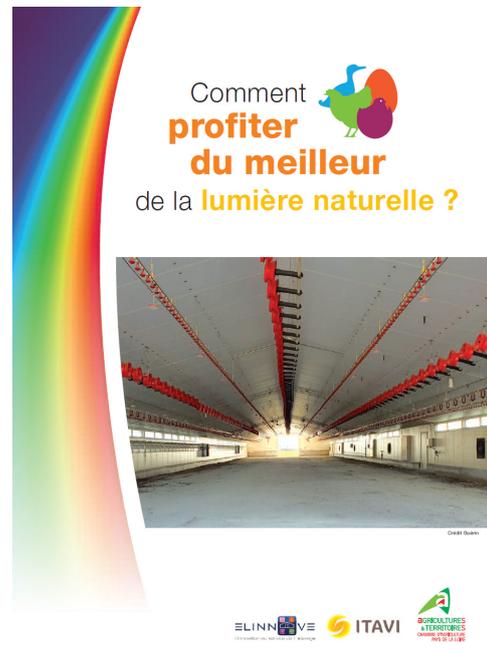


VACCINATION INVERSÉE CAMPYLOBACTER



En 2022, le CIPC a poursuivi ses travaux dans la continuité du projet européen CAMPYBRO (sur l'identification d'antigènes à potentiel vaccinal).

Il s'est rapproché de l'ANSES pour estimer l'efficacité des candidats vaccins, des protocoles et protéines identifiés sur la réduction de la charge caecale en *Campylobacter* et les mécanismes d'actions mis en jeu.



PLAQUETTE SUR LA LUMIÈRE NATURELLE

Aujourd'hui, l'accès à la lumière naturelle est une demande sociétale en faveur du bien-être animal. De nombreux groupements demandent des bâtiments avec une surface en vitrage de 3 % de la surface utile du poulailler à leurs éleveurs. De ce fait, la mise en place de fenêtres fait partie des rénovations actuellement réalisées dans les bâtiments. Cependant, sur le terrain, la gestion de la lumière naturelle est moins évidente qu'elle n'en a l'air. Beaucoup de fenêtres restent occultées car les éleveurs ont des difficultés à gérer l'exposition à cette lumière naturelle, par méconnaissance des effets sur les poulets. D'après eux, la lumière peut entraîner stress et nervosité chez les animaux à l'origine de comportements indésirables d'agressivité.

L'objectif de cette plaquette est d'aider les professionnels et les éleveurs à tirer profit de la lumière naturelle en dédouanant des effets inverses. La lumière naturelle est une nouvelle variable à intégrer dans la gestion de l'ambiance du poulailler, et aujourd'hui, il faut apprendre à l'utiliser conjointement avec la lumière artificielle. Cette plaquette réalisée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, l'Itavi et Elinnove a fait l'objet d'un cofinancement partiel du CIPC et du CIDEF.

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/comment-profi-ter-du-meilleur-de-la-lumiere-naturelle-en-aviculture>



E-BROILER TRACK

Porté par l'ITAVI avec la participation financière du CIPC, cette innovation nommée EBROILER TRACK permet d'analyser et de mesurer les indicateurs de bien-être et de santé des poulets de chair. Tout cela grâce à l'installation d'un jeu de caméra qui détecte chaque animal dans son champ de mouvement.

Basée sur une analyse d'images qui permet d'observer le comportement, le poids et la répartition des poulets en chair, ce système va générer un panel d'indicateurs mis à disposition de l'éleveur, ce qui lui permettra d'intervenir plus rapidement en cas d'identification de problèmes. En plus de la surveillance du bien-être des poules, E-BROILER apporte des calculs d'indicateurs non présents sur le terrain. Un avantage qui permet d'établir un bilan de fin d'élevage plus pertinent et plus précis.

Cette innovation a été primée lors du concours ITAINNOV au salon de l'Agriculture en remportant le trophée de sa catégorie "Sécurité sanitaire - Santé des plantes et des animaux".

PANCREATITE DE LA PINTADE : UN VACCIN PROMETTEUR

La collaboration de l'ENV de Toulouse avec le CIP depuis 2017 pour identifier l'agent pathogène responsable de la maladie puis avec Filavie en 2019 pour l'élaboration d'un vaccin sous ATU porte enfin ses fruits : La vaccination des cheptels de pintades reproductrices a démarré en 2020 et sur le terrain, les données 2021 du RNOEA montre une baisse significative du nombre de cas. Les résultats des études conduites par FILAVI, et présentés aux responsables professionnels du CIP à l'automne 2022, confirment qu'un transfert d'immunité passive a bien lieu entre les mères et leur descendance, les protégeant ainsi jusqu'à la 4ème semaine.

COMMUNICATION

PRÉSENCE MÉDIATIQUE D'ANVOL :

L'interprofession peut être fière de sa notoriété dans les médias. En effet, après un peu plus de 4 ans d'existence, elle est citée en 2022 à 3374 reprises dans les articles de presse et reportages (contre 2713 en 2021) et fait l'objet de 1193 articles ou reportages (contre 957 en 2021). La valeur des surfaces et des temps d'antenne s'estime entre 5 336 680 € et 6 670 800 €, pour une audience touchée estimée de 986 787 000 contacts. A la fois la presse professionnelle (41%) et les médias généralistes (59%) ont cité ANVOL dans leurs contenus. Dans ces contenus, 23 passages radio et TV ont été enregistrés sur l'année (contre 17 en 2021).

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE D'ANVOL

Les interventions importantes d'Anvol sur l'année 2022.

Janvier : courrier au ministre de l'Agriculture sur les enjeux de la vaccination et la préservation des exportations.

Janvier : courrier au ministre de l'Agriculture sur l'accompagnement financier des maillons touchés par l'influenza aviaire.

Février : présentation des 12 propositions aux candidats à la présidentielle lors du SIA.

Avril : courrier commun Anvol-CNPO-Cifog sur l'adaptation des dispositifs d'accompagnement économique des maillons touchés par l'influenza aviaire, notamment l'activité partielle.

Avril : courrier au ministre de l'Agriculture sur la question de l'enfouissement des cadavres dans le cadre de l'équarrissage.

Avril : courrier au ministre de l'Agriculture et à la DGAL pour un dépeuplement préventif en pays de la Loire.

Printemps : mobilisation de l'interprofession dans le cadre des travaux du plan de résilience pour obtenir un dispositif adapté à la filière volaille de chair.

Juin : courrier au ministre de l'Agriculture sur les conséquences de la guerre en Ukraine.

Juillet : présentation des enjeux de la filière avicole aux nouveaux conseillers du ministre de l'Agriculture.

Juillet : rencontre avec le ministre de l'Agriculture.

Septembre : rencontre avec le ministre de l'Agriculture au SPACE.

Octobre : rencontre avec la nouvelle DGAL : Maud Faipoux, et ses équipes.

Octobre : audition CGAAER sur les clauses miroirs dans les accords commerciaux.

Novembre : courrier commun Anvol-Cicar-Cifog-SNA aux présidents de Régions pour une prise en charge du dispositif de surveillance préventif.

Novembre : interpellation du ministre de l'Agriculture sur les conséquences auxquelles conduiraient le projet d'acte délégué de la commission européenne sur les normes de commercialisation.

PRISES DE POSITION D'ANVOL

27 janvier : Anvol salue l'étiquetage obligatoire de l'origine en restauration hors domicile pour les viandes crues (fraîches ou surgelées).

21 mars : Anvol salue la mise en oeuvre du plan de résilience et alerte sur la difficultés de la filière (IA, conflit en Ukraine).

6 avril : Anvol, avec le CNPO et le Cifog appelle l'Etat à une prise en charge de l'activité partielle.

Juillet : Anvol salue le dispositif d'indemnisation pour les pertes dues à l'IA et s'engage dans la feuille de route.

16 novembre : courrier : communiqué commun avec les autres interprofessions sur les dispositifs d'accompagnement inadaptés face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

9 décembre : Anvol appelle la France à ne pas signer l'accord UE-Chili.

14 décembre : Anvol dénonce une nouvelle fois les manipulations de L214 suite à la diffusion d'une vidéo mettant en cause, à tort, la filière volaille de chair sur l'élimination des poussins.

21 décembre : Anvol exprime clairement son soutien à la vaccination contre l'influenza aviaire et appelle à vacciner les palmipèdes. Elle rappelle les enjeux sur les exportations.



REFONTE DES SITES INTERNET DE LA FILIÈRE

Site institutionnel
BtoB

www.volaille-francaise.fr



Site Conso
BtoC

www.jaimelavolaille.fr



Mise en ligne octobre 2021

LANCEMENT D'UN BLOG POUR TOUT SAVOIR SUR LES VOLAILLES DE CHAIR : VOLAILLE-INFO.FR

Construit sur la fin de l'année 2021, un nouveau blog a été lancé par Anvol en 2022, à destination du grand public. Il s'agit de permettre à tous les curieux de trouver des informations précises et faciles d'accès sur la vie de la filière française et ses particularités ainsi que de répondre aux questions qu'ils peuvent se poser sur le secteur et ses produits.

Ce nouvel espace web aborde de nombreuses thématiques reflétant le quotidien des femmes et des hommes travaillant dans la filière : pratiques d'élevage, bien-être animal, alimentation des animaux, certifications, labels, traçabilité, etc.

Il propose également de nombreuses informations pratiques pour apprendre à lire l'étiquette d'une volaille, connaître les garanties apportées par le logo Volaille Française, se familiariser avec les bienfaits de la viande de volaille, etc. De plus, il fournit des éléments permettant de comprendre l'importance de la filière en France avec des chiffres clés sur la consommation, la production ou les importations.

Régulièrement mis à jour, ce blog permet d'obtenir des informations objectives sur la filière, ses métiers, ses produits. Pour améliorer la visibilité du blog, depuis la fin de l'année 2022, deux nouveaux comptes ont été ouverts sur les réseaux sociaux : un compte Facebook et un compte Instagram pour sensibiliser et informer le grand public sur des réseaux sociaux déjà activement fréquentés par les ONG.

Des campagnes de sponsoring ont été mises en place fin 2022 pour améliorer la notoriété du blog et ont donné de premiers résultats encourageants. Nous avons comptabilisé :

- Plus de 1 000 000 de personnes exposées à nos messages (couverture) et plus de 1 600 000 impressions sur Facebook et Instagram

Les socionautes ont été réceptifs à ces actions d'information puisqu'ils ont été très nombreux à se rendre sur le blog. En effet, les réseaux sociaux sont désormais le premier point d'entrée sur le blog !

- 7 250 visites et près de 12 000 pages vues sur le blog (vs 820 visites et 1 620 pages vues au mois de novembre)

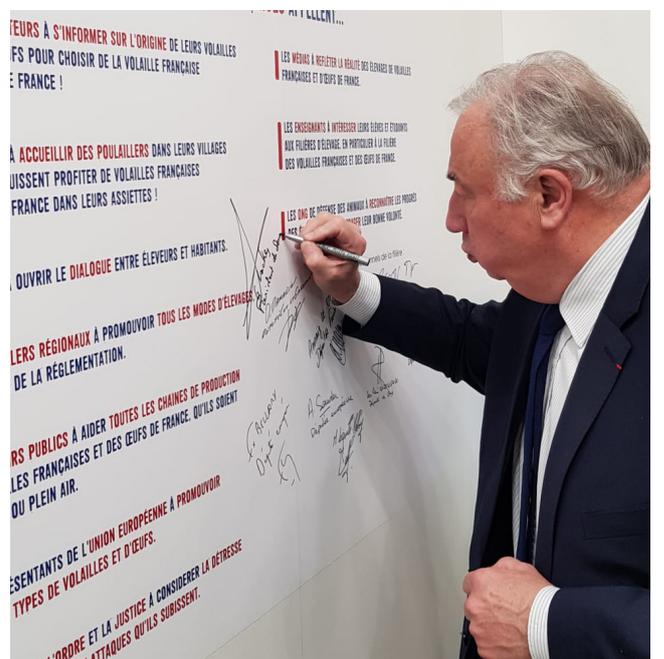


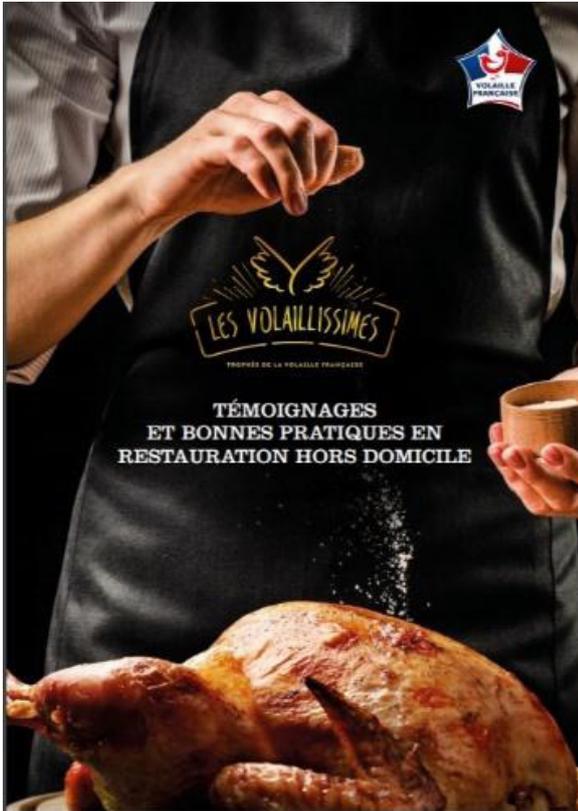


SALON DE L'AGRICULTURE 2022

L'édition 2022 du Salon de l'Agriculture fut l'édition des retrouvailles avec le grand public mais aussi avec les politiques dans le cadre d'une année électorale très chargée. L'occasion pour la filière de présenter son manifeste aux candidats (voir photos) au cours de plusieurs dizaines de rendez-vous les personnalités politiques de tous les niveaux (local, régional, national ou européen).

Cet édition fut aussi l'occasion de faire déguster nos produits : un chef, présent pendant 3 jours sur le stand de la filière a fait déguster 6 recettes mettant en avant toutes les espèces qui font l'excellence de la filière française.





LES VOLAILLISSIMES – 4^{ÈME} EDITION

L'Association de Promotion de la Volaille Française (APVF) a organisé la 4^{ème} édition des «Volailles» au Salon de l'Agriculture et distingué plusieurs nouveaux lauréats parmi les professionnels de la RHD ayant dit oui ! à la Volaille Française dans nos assiettes !

LES TROPHÉES DE LA VOLAILLE FRANÇAISE

Chaque jour en France, de plus en plus de professionnels de la RHD font le choix de la Volaille Française dans leur restaurant, leur cantine, leur boulangerie...

Ils soutiennent ainsi la démarche de qualité et de goût de la filière avicole, et répondent au souhait de la très grande majorité des consommateurs qui préfèrent manger de la Volaille Française.

Pour récompenser des professionnels de la Restauration Hors Domicile (RHD) qui disent « Oui à la Volaille Française » l'Association de Promotion de la Volaille Française (APVF) a créé au nom de toute la filière « Les Volailles », un trophée, qui compte 6 catégories, pour les mettre en lumière et valoriser leur engagement.

Depuis 2019, 85 professionnels ont déjà été récompensés dans le cadre des Volailles. Retrouvez leurs portraits sur le site www.volaille-francaise.fr



20 LAURÉATS EN 2022 :

RESTAURATION COLLECTIVE

- Philippe Muscat Restaurant inter-administratif à Lyon (69)
- Philippe Pourqué Economat des Armées à Pantin (93)

RESTAURATION TRADITIONNELLE

- Céline Muller « MMAAMM SAS » à Soustons (40)
- Franck Luminet « Fanande » à Boulogne-Billancourt (92)
- Vincent Simon « Vincent Cuisinier de Campagne » à Coteaux-sur-Loire (37)
- Philippe Beaulande « O Deck » à Nantes (44)
- Mikael Robin « Aux saveurs du terroir » à Guéret (23)
- Lionel Sarkissian « Le Sevanol » à Chauffailles (71)
- Sophie Loupret « Aux Tazuns » à Montfort-en-Chalosse (40)
- Didier Girard « Le relais de la Malle » à Laval (53)

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

- Chakib Hayani « Terres Fermes – Biolal » Villeurbanne (69)
- Sophie Merci « Estiveau - Réseau Le Saint » à Mazères (33)

COMMERCE DE DETAIL – ROTISSEUR / BOUCHER / VOLAILLER

- Nicolas Duquesne « Chez Pépé et Mémé » à Hazebrouck (59)
- Juliette Fournier « Rôtisserie parfumée » à Paris (75)
- Stéphanie Sardain et Vincent Dumontet « Au marché de la volaille » à Mansle (16)
- Flavian Chauvin « Ô Billot des Saveurs » à Veigné (37)
- Laurence Jariod et Jean-François Gallou « Boucherie du centre » à Châtillon (92)
- Rodrigue Lejeune « Tous à plume » à Villeneuve d'Ascq (59)

BOULANGERIE SNACKING

- Geoffroy Terrasson « Maison Terrasson » à Lyon (69)

TRAITEUR

- Benoit Ego « Flaveur » à Maiche (25)

ETUDE ROAMLER – VOLAILLE FRANÇAISE

LE LOGO «VOLAILLE FRANÇAISE» AU COEUR DES GMS



Pour la 5ème année consécutive, l'Association de Promotion de la Volaille Française a renouvelé son relevé linéaire en GMS concernant la présence du logo « Volaille Française »

Ce relevé a été réalisé sur plus de 2 300 références à la coupe, en libre service et sur les produits transformés dans les enseignes de proximité, les supermarchés, les hypermarchés et hard discount du 4 avril au 1er mai 2022

UNE ORIGINE FRANÇAISE PLÉBISCITÉE, FORTE CROISSANCE DU LOGO

LIBRE SERVICE

**98 % France
-1 pt**

COUPE

**60 % France
-14 pts**

PRODUITS TRANSFORMÉS

**63 % France
-26 pts**

L'ORIGINE DE LA VOLAILLE EN LIBRE SERVICE

99 % des viandes de volailles, proposées en libre-service, indiquent une Origine Française. 69 % portent le logo «Volaille Française».

LE LOGO «VOLAILLE FRANÇAISE» AU COEUR DES GMS

« Les mentions Origine France et Volaille Française sur les viandes de volaille crues restent prédominantes en libre service. Malgré l'épisode de l'influenza aviaire, nous observons un résultat très satisfaisant pour l'année 2022 : 98% des viandes de volaille, proposées en libre service, sont d'origine française. Parmi les 98%, 69% portent le logo Volaille Française. »

Sébastien Verdier - Président de l'APVF

L'ORIGINE DE LA VOLAILLE DANS LES PRODUITS TRANSFORMÉS

89% des produits transformés, à base de volailles, indiquent une Origine Française.

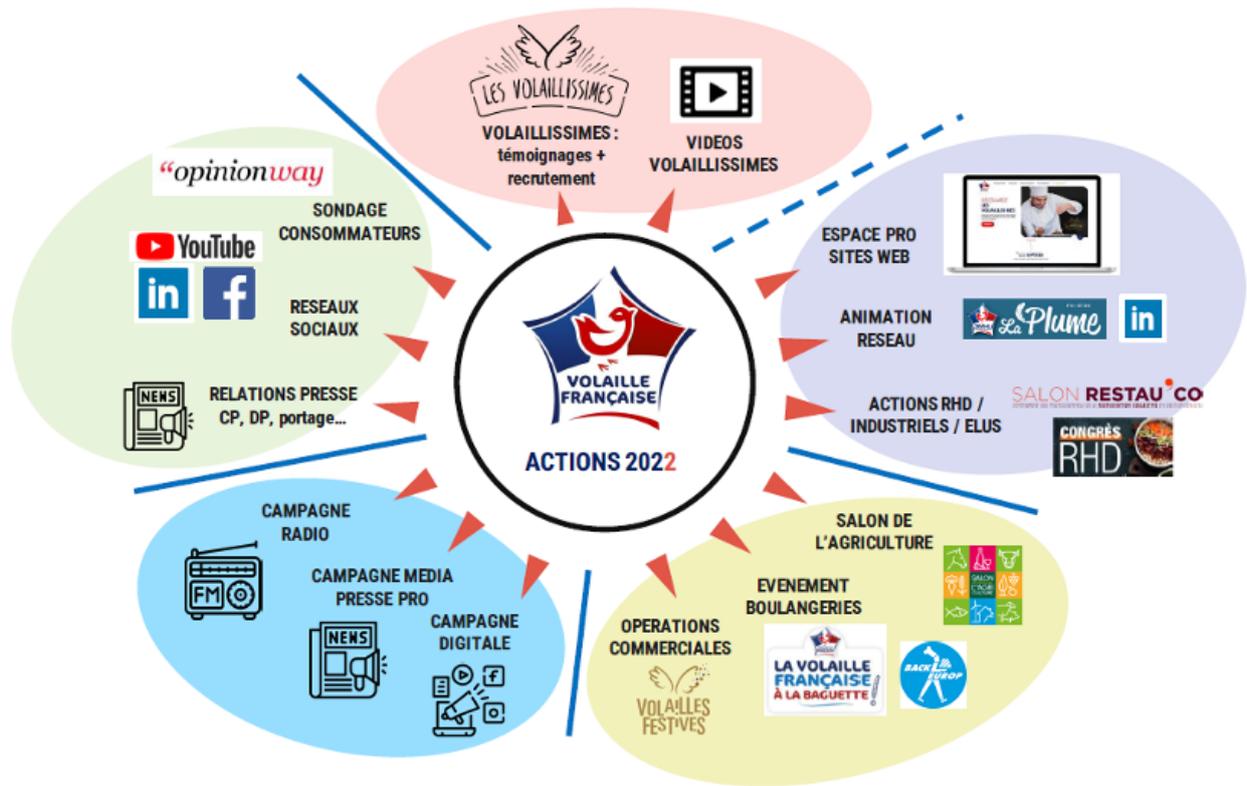
41 % portent le logo «Volaille Française».

« Durant ces cinq dernières années, le logo Volaille Française a connu une évolution marquante grâce à son utilisation de plus en plus importante sur les produits transformés. Cette année, la part des produits transformés portant le logo Volaille Française a augmenté de 6% par rapport à 2021. Nous avons remarqué que 24% des produits relevés ne portaient pas le logo Volaille Française, bien qu'ils y soient éligibles. Cela représente une baisse de 2% par rapport à 2021, ce qui est encourageant. »

Sébastien Verdier - Président de l'APVF



RÉCAPITULATIF CAMPAGNE VOLAILLE FRANÇAISE (APVF) 2022

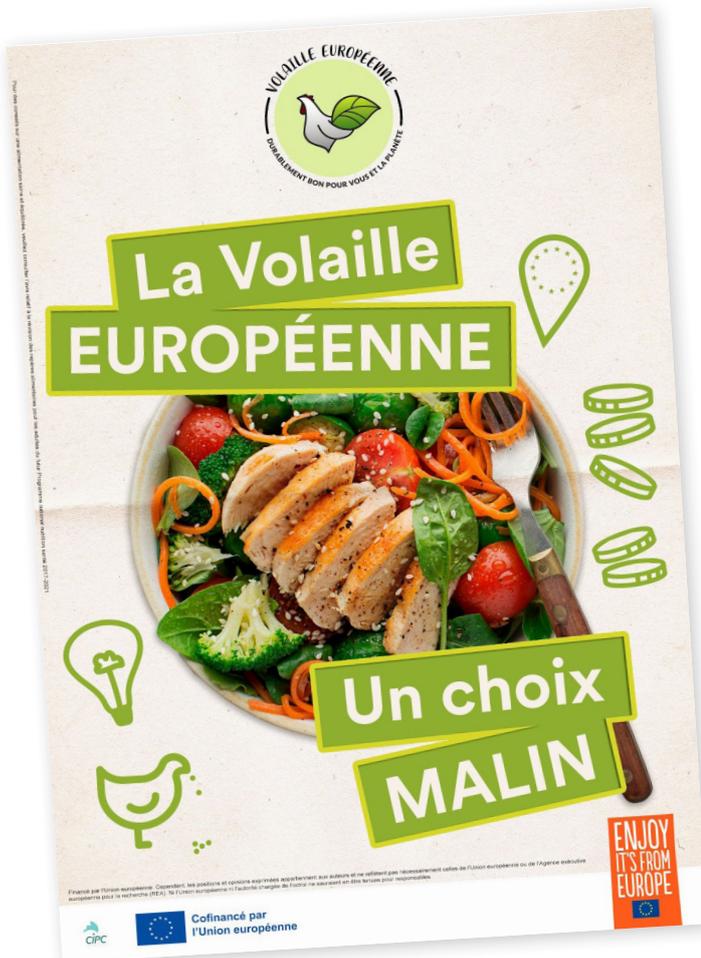


CAMPAGNE DE PROMOTION EUROPÉENNE 2022 « LA VOLAILLE EUROPÉENNE, UN CHOIX MALIN »



Le CIPC, en partenariat avec les interprofessions allemandes BVG (Allemagne), espagnoles AVIANZA (Espagne) et l'AVEC, lance sa campagne européenne. Basée sur la promotion de la durabilité associée à la production et à la consommation de la viande de volaille européenne, ses objectifs sont :

1. Informer les consommateurs et les professionnels des spécificités de la viande de volaille européenne en termes de durabilité environnementale, sociale et économique.
2. Sensibiliser et démystifier le secteur européen de la volaille en ce qui concerne ses méthodes de production, la sécurité et la qualité des aliments, la santé et le bien-être des animaux et le respect de l'environnement.
3. Accroître la compétitivité et la consommation des produits avicoles européens – une garantie de qualité, de durabilité et de bien-être animal.



8 INFLUENCEURS RECRUTÉS :

- Charline Stengel : www.instagram.com/charlinestengel
- Alexia Duchêne : www.instagram.com/alexiaduchene
- Pierre Chomet : www.instagram.com/pierrechomet
- Arnaud Baptiste : www.instagram.com/mr_arnaud_baptiste
- Claire (healthfit_challenge) : www.instagram.com/healthfit_challenge
- Anaëlle (mes_recettes_healthy) : www.instagram.com/mes_recettes_healthy
- Clémentine Vaccon (clemfoodie) : www.instagram.com/clemfoodie
- Valérie (marcia_tack) : www.instagram.com/marcia_tack

Alexia, Pierre et Arnaud, anciens Top Chefs, seront nos chefs leaders pour notre atelier de cuisine (événement BtoC) du 8/11. Charline et Clémentine, respectivement cheffe professionnelle et influenceuse food réaliseront du contenu recette. Claire, Anaëlle et Valérie sont des profils plus orientés diététique et nutrition.

PARTENARIATS : ATELIER DES CHEFS POUR LES PARTICULIERS / PROFESSIONNELS



Le principe : un format « Challenge culinaire Top Chef » basé sur l'émission, où chacune des brigades aura à disposition un panier mystère contenant bien sûr du poulet + d'autres ingrédients. Ils devront composer

ensemble en live, à partir de ces paniers mystères, un amuse-bouche, 2 entrées et un plat.

Nous aurons 3 brigades (2 équipes de 8 et une équipe de 9) menées par Alexia Duchêne, Pierre Chomet, Arnaud Baptiste. Chaque brigade aura un panier mystère différent.



ANIMATIONS DANS LES ÉCOLES

La campagne aura également l'opportunité d'être présentée dans les écoles avec des élèves de CM1 et CM2 de 9 à 12 ans

- 4 écoles à Paris
- 3 écoles à Nantes
- 3 écoles à Lyon

Kit pour l'animateur :

- Le panneau pédagogique interactif qui va servir de support à son discours et à l'animation
- Un roll up aux couleurs de la campagne
- Le brief avec la trame de l'animation

Kit pour les élèves (distribué à chacun)

- Un livret pédagogique qui permet de suivre et d'interagir au fil des différentes étapes de l'animation
- Un livret recette enfants/parents
- Un tablier de cuisine enfant
- Une trousse, avec un stylo, un crayon à papier, une règle, une gomme et un taille crayon
- Le tout remis dans un tote-bag



UN CHEF À LA MAISON !

En partenariat avec la belleassiette.fr plusieurs concours pour gagner 20 bons cadeaux de chefs à domicile seront lancés d'ici la fin de l'année.

Chaque lot gagnant comprendra :

- 1 repas pour 4 personnes : entrée + plat + dessert

Bon valable en France métropolitaine pour 6 mois

4 influenceuses partenaires pour faire gagner ces bons :

- Claire (healthfit_challenge) : www.instagram.com/healthfit_challenge
- Anaëlle (mes_recettes_healthy) : www.instagram.com/mes_recettes_healthy
- Clémentine Vaccon (clemfoodie) : www.instagram.com/clemfoodie
- Valérie (marcia_tack) : www.instagram.com/marcia_tack

SEMAINE DES RESTAURANTS

Partenariat avec 5 restaurants indépendants dans 5 grandes villes de France (Nantes, Lille, Bordeaux, Strasbourg, Marseille)



Base du partenariat :

- Co-crédation de recettes incluant de la volaille européenne
- Promotion de ces recettes pendant 1 semaine
- Production de chevalets et affiches
- Intégration des visuels de la recette sur le site internet et les réseaux sociaux avec le logo européen pendant toute la durée du partenariat (1 semaine).

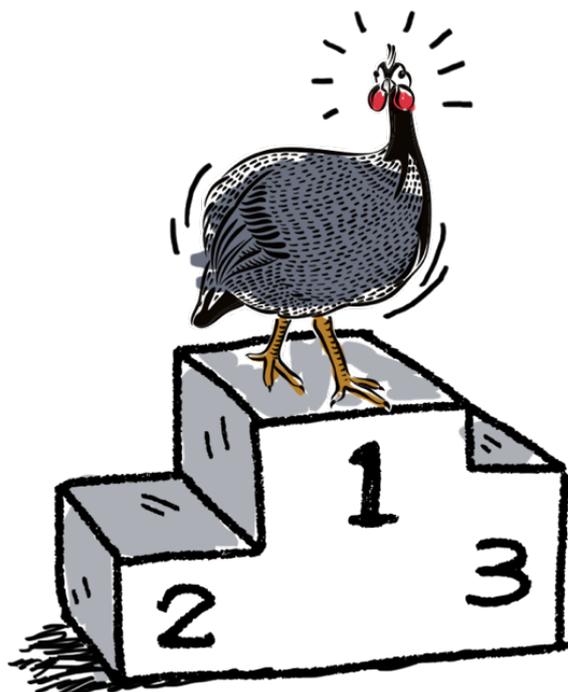


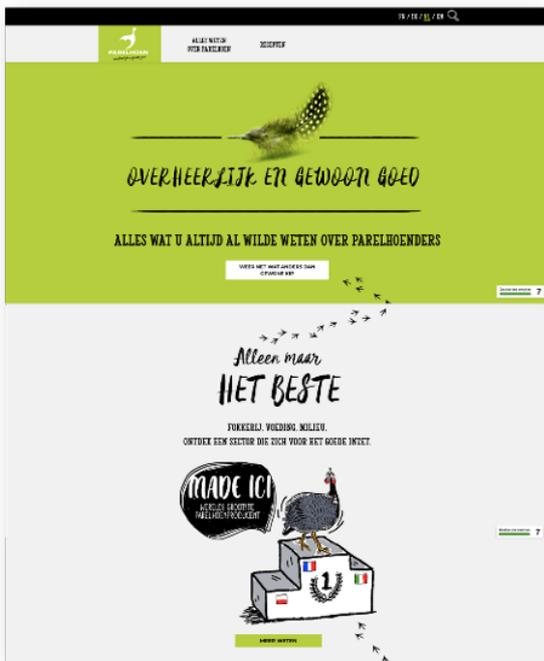
CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA PINTADE 2022

Depuis sa création en 1987, le Comité Interprofessionnel de la Pintade conduit des actions visant notamment à promouvoir cette volaille et dès 2014 il a fait le choix d'une communication digitale pour sensibiliser les consommateurs à cet oiseau atypique.

Entre 2019 et 2021, grâce au soutien de l'Europe, une première campagne a permis d'initier un travail de sensibilisation en France, Belgique et Allemagne. Déjà les valeurs de goût, santé, plaisir de cuisiner, authenticité, mode d'élevage garantissant le bien-être animal et la biodiversité, largement recherchées par les citoyens européens, ont été portées par un écosystème digital complet autour du site www.lapintade.eu afin de donner un maximum de visibilité à la pintade en tant qu'offre culinaire originale qui change le quotidien !

En 2022, dans un contexte très difficile pour les filières avicoles, tant d'un point de vue sanitaire avec une deuxième vague d'influenza aviaire, qu'économique au regard de l'inflation de l'ensemble des coûts de production tout au long de la chaîne de production, les membres du CIP ont malgré tout fait le choix de poursuivre leurs efforts de communication pour capitaliser sur l'ensemble des outils de communication développés pendant les 3 années précédentes avec l'appui financier de l'Europe.





📍 SITE WWW.LAPINTADE.EU : 4 LANGUES ET UNE VISIBILITÉ NATURELLE RENFORCÉE

Désormais traduit aussi en anglais et en néerlandais, le site du CIP est disponible en 4 langues afin de toucher un plus grand nombre de personnes sur les marchés les plus matures en Europe du Nord notamment.

Parallèlement, pour limiter l'effet « google dépendant », le travail d'optimisation du référencement naturel a été privilégié cette année grâce à la création de nouveaux contenus et à une nouvelle campagne Netlinking (51 nouveaux liens acquis ; +3 pts de confiance). La publication régulière d'une vingtaine d'articles/actualités, aux mots clés bien choisis (+ 174% en Top 3 et + 24% en Top1) et avec un maillage interne renforcé, a permis une forte croissance de la visibilité naturelle (+114% de visiteurs uniques via le SEO). L'augmentation de la durée des sessions de 7%/2021 constitue un indicateur révélant que les internautes qui consultent le site du CIP en apprécient mieux la forme et le fond.

C'est toujours la consultation de pages recettes qui attirent les internautes vers le site du CIP et grâce au travail conduit, fin 2022, 82 mots clés renvoyaient à l'internaute la page « toutes nos recettes » dans les 10 premières propositions (dont 15 mots clés la renvoient dans les 3 premières propositions), contre 11 mot-clés seulement en début d'année.

📍 Près de 100 000 visiteurs uniques ont été enregistrés en 2022 avec un nombre de pages vues de près de 1,6. Le nombre d'impression (affichage à l'écran) étant de plus de 2,4 millions. La page « suprêmes de pintade dorés à la poêle » a enregistré près de 13 500 sessions, soit plus du double qu'en 2021. Près de la moitié des visiteurs consultent le site via leur portable.

📍 DÉPLOIEMENT DE LA COMMUNICATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

1. Réseau BtoB : « La pintade, le goût du bon » avec TOKSTER

Le partenariat avec Tokster s'est poursuivi pour la quatrième année consécutive. Ainsi l'ensemble des contenus créés sont visibles aussi bien sur le site internet resto.zepros.fr (91 245 pages vues/mois), que dans les newsletters des différents Zepros (Resto, Collective, Snack et Distributeurs RHD) qui compte 127 000 abonnés et sur chacun des comptes LinkedIn associés (45 000 abonnés). Les sujets traités permettent aux professionnels de la restauration de mesurer l'intérêt de mettre la pintade à leur carte tant par ses aspects gustatifs que nutritionnels que par le fait qu'elle répond aux attentes de leurs clients (respect du bien-être animal, biodiversité..) et aussi via des conditionnements adaptés et des possibilités culinaires déclinables quel que soit le type de cuisine.

Le CIP a aussi utilisé ce canal pour appuyer la campagne de communication ANVOL/APVF "Volailles festives" en reprenant les supports créés à cette occasion.

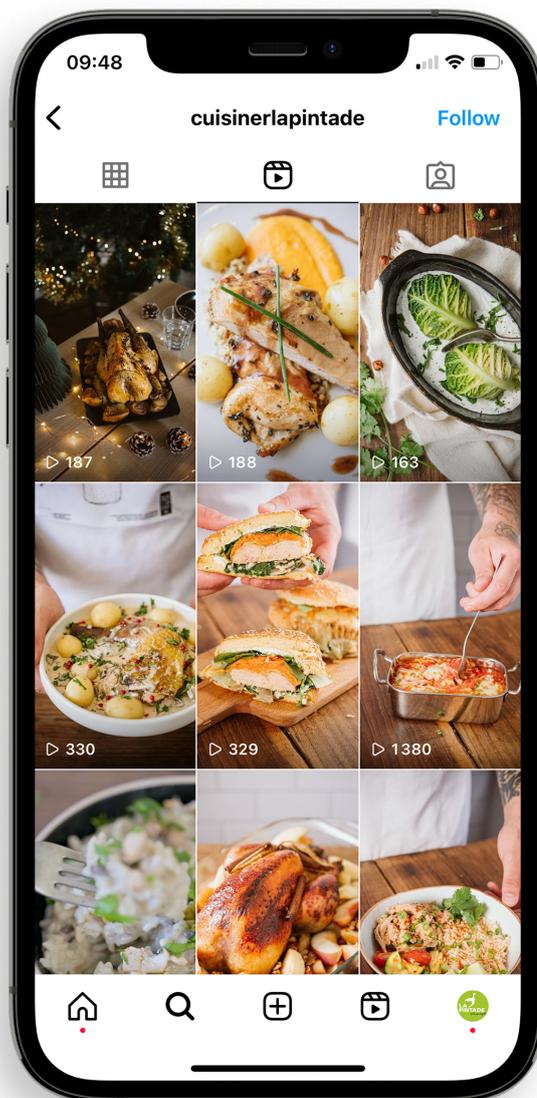
📍 La publication de 30 articles sur Resto.Zepros.fr a généré près de 9 000 lectures d'article (187 000 impressions). Ces publications ont donné lieu à 47 insertions dans les newsletters amenant plus de 260 000 impressions. En parallèle sur LinkedIn, 82 posts ont été publiés suscitant 280 interactions.



2. Réseau BtoB et BtoC : « Cuisiner la pintade » sur Facebook ; Instagram et LinkedIn

En relais du site internet, les réseaux sociaux ont été les outils clés de la campagne 2022 pour toucher directement les professionnels de la restauration et les consommateurs afin de les inciter à acheter de la pintade. Ainsi, un post hebdomadaire a été réalisé sur FB et 19 sur Instagram. Lancée en mars 2021, la page LK du CIP est animée en interne par l'équipe du CIP qui a publié 70 posts en 2022 dont une dizaine en allemand.

- La page Facebook du CIP compte désormais 7 060 abonnés qui ont généré près de 100 500 interactions et près de 800 000 vues vidéos regardées dans leur intégralité ou plus de 15'. La couverture des publications sur ce réseau social atteint près de 684 000 personnes (au moins 1 vue de publication).
- Le nombre d'abonnés à la page Instagram est de 160 (283 interactions) avec une couverture de 60 382 personnes.
- Fin 2022, près de 1000 personnes sont de leur côté abonnées à la page LK du CIP dont près de 40% dans le secteur de la restauration-hôtellerie et restauration collective. Sans campagne de sponsoring cette année, les publications hebdomadaires ont généré près de 12 000 impressions uniques, 800 clics et une centaine de re-publication des contenus. L'audience de la page LinkedIn du CIP est estimée à 10 000 personnes.



• CRÉATION DE CONTENUS VIDÉOS

Comme les années passées, 15 vidéos de recettes ont été créées cette année dans un format plus court (30 à 45 sec.) et donc plus percutant. Ces nouvelles recettes ont été choisies pour mettre en valeur aussi bien des pintades entières que les différentes découpes dans des registres variés, de la street food à la gastronomie en passant par des recettes asiatiques, pour coller au plus près des tendances actuelles avec pour fil rouge le recours aux fruits et légumes de saison pour des plats équilibrés et goûteux !

- L'ensemble de ces vidéos a été valorisé sur les réseaux sociaux via la chaîne Youtube du CIP ainsi que via deux campagnes de sponsoring : une visant les professionnels en mai 2022 et l'autre les consommateurs au cours du dernier semestre de l'année 2022 ; avec comme résultat près de 7000 vidéos (53%) vues dans leur entièreté côté professionnels, et 75 500 (42%) côté grand public.



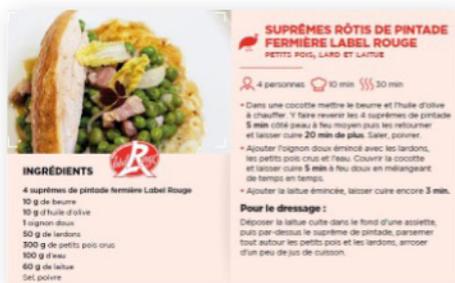
RELATIONS PRESSE

En 2022, les relations presse du CIP ont été gérées par ADOCOM. Si l'événement presse, prévu à l'automne, n'a pu avoir lieu compte-tenu des difficultés liées à la crise Influenza aviaire qui a fortement impacté la production de pintade, 5 communiqués de presse ont rythmé l'année dont 1 à destination des professionnels de la restauration pour leur rappeler les différents produits et packaging des produits de pintade de façon à optimiser leurs achats matière et à limiter les déchets.

Les 4 autres communiqués ont permis de diffuser des idées de recettes dans les revues grand-public en abordant tour à tour la facilité de préparation (La pintade qui change le quotidien) les avantages nutritionnels (la pintade, alliée parfaite pour un été tout en légèreté), ainsi que des déclinaisons créatives adaptées aux tendances actuelles (La pintade dans les pas de la street food) et bien sûr la volaille de choix pour les fêtes dans un contexte inflationniste (La volaille de qualité adaptée à tous les budgets pour des fêtes réussies).

Fort de cette présence et de la richesse des contenus diffusés, il y a eu plus de 312 citations et 57 articles ou reportages en 2022, aussi bien en presse professionnelle (12%), qu'en média grand-public (88%). L'audience estimée a été de 40,6 millions de personnes.

AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION



1. Appui du CIP à la campagne UE du SYNALAF « La Volaille Label Rouge comme vous ne l'avez jamais vue », avec un focus sur la pintade LR et le chapon de pintade LR

Les contenus spécifiques à la pintade, dont les deux recettes réalisées par le chef Pierre Augé, ont été relayés sur l'ensemble des outils de la campagne, à savoir : dossier de presse, site web du Synalaf, mais aussi via un livret recette BtoC et un leaflet BtoB spécifique à la restauration collective via la newsletter spéciale volailles festives et enfin via les comptes Instagram de deux influenceurs partenaires de cette campagne (Lolotambouille avec 63 200 abonnés et MZcuisine avec 24 000 abonnés).



@LIVIONNA02
157K FOLLOWERS



Pintade rôtie, tagliatelles crémeuses aux marrons, champignons et parmesan

42 369 personnes touchées
51 521 vues de vidéo
1 036 likes
26 commentaires
679 enregistrements

2. Campagne Festive « volailles françaises » (BtoC) coordonnée par l'APVF et ANVOL

Pour la troisième année consécutive, l'APVF a lancé sa campagne « volailles festives » tout au long du mois de Décembre. Outre les relations presse (20 retombées presse avec audience estimée de 19,5 Millions de personnes), la campagne a consisté à :

- Booster les comptes FB et Instagram de « Volailles françaises » et « volailles festives » grâce à la publication de contenus sponsorisés (photos et motion).
- Une campagne média digital en partenariat avec Marmiton (habillage du site et pavé photo/vidéo)...
- Un partenariat avec 4 influenceurs a permis de réaliser 4 recettes et 2 vidéos diffusées sur leur propres comptes instagram (+193K impressions ; +115K vues de vidéo et 3,9 likes). Côté pintade, c'est l'influenceuse Livionna02 qui a été choisie et qui a réalisé une des deux vidéos avec la recette « Pintade rôtie, tagliatelles crémeuses aux marrons, champignons et parmesan »

3. Communication générique Volaille Française (BtoC)

Le CIP contribue également aux actions de communication conduites par l'APVF en faveur des volailles françaises (Relations Presse et réseaux sociaux, Campagnes radios et digitales, Les volaillissimes, Présence au SIA et Evénement boulangerie notamment).

Enfin, le CIP appuie tous les ans les actions des communications mises en œuvre par ses adhérents ou par des tiers (Lycée Hôtelier, boucheries, Journées organisées par les Chambres d'Agriculture...) en mettant à leur disposition des supports de communication et/ou goodies.

CAMPAGNES DE COMMUNICATION 2022 DU SYNALAF SUR LES VOLAILLES LABEL ROUGE ET BIO



🌱 VOLAILLES FERMILIÈRES & ŒUFS LABEL ROUGE

Le SYNALAF a lancé en avril 2022 sa nouvelle campagne de communication européenne. Un programme ambitieux d'1,5 millions d'€/an sur 3 ans, déployé dans 6 pays : France, Allemagne, Belgique, Danemark, Pays-Bas et Suède, grâce au soutien financier de l'Union Européenne.

« Les volailles fermilières Label Rouge comme vous ne les avez jamais vues » !

La campagne décline trois volets : France grand public, France RHD et Export. Trois périmètres aux objectifs communs :

- Développer la consommation des volailles fermilières et des œufs Label Rouge
- Augmenter la notoriété des volailles fermilières et des œufs Label Rouge en matière de bien-être animal, de savoir-faire et de durabilité des pratiques.

En 2022, première année de programme, les volailles fermilières et les œufs Label Rouge sont allés à la rencontre de leurs cibles grâce à un dispositif d'envergure. Plusieurs dizaines d'actions, toutes alignées sur un même axe de message autour du bien-être animal.



Celui-ci a ainsi été mis sur le devant de la scène lors de 3 tables rondes RHD, 5 rencontres presse organisées en France et à l'étranger. On l'a entendu sur le départ du Tour de France à Copenhague. Il a été porté à l'écran, dans un spot publicitaire, diffusé en ligne, vu par près de 22 millions de personnes. Ce message a encore été relayé par les 6 chefs ambassadeurs du Synalaf, qui ont signé 24 recettes. On l'a vu sur les réseaux sociaux dans des publications d'influenceurs, dans des tutoriels des plateformes 750g et Chef Club. On l'a lu, dans des livrets BtoB, dans des annonces presse, publiées dans des magazines professionnels tels que Néo Restauration, L'Hôtellerie Restauration, Cuisine Collective...

En 2023, la campagne de communication UE du Synalaf se poursuit avec un nouveau plan d'action et un nouvel axe marqué par le savoir-faire des éleveurs de la filière. Message qui sera porté sur de nombreux supports et notamment en direct des élevages grâce au dispositif webcams.

🌱 VOLAILLES FERMILIÈRES ET ŒUFS BIO

Le Synalaf a pris part à la campagne de communication collective initiée par l'Agence Bio, « Pour nous, pour la planète #Bioréflexe ». Un dispositif mis en œuvre, avec le concours d'interprofessions, pour favoriser la consommation et la connaissance des produits bio dans les foyers.

Pour sa part, le SYNALAF a ainsi investi le levier digital afin d'expliquer les grands principes de l'élevage des volailles fermières bio. Un film incarné par le chef, Thibaut Spiwak, le vice-président du Synalaf et éleveur, Benoît Drouin a été réalisé et diffusé selon un plan média en ligne.

Alimentation, plein-air, croissance lente, faible densité... sont autant de spécificités qui ont été visibles sur des plateformes de contenu ciblé durant un mois et demi. En termes de performances, la vidéo a été vue au total près de 3,4 millions de fois à 100% et a généré 6,2 millions d'impressions.



CAMPAGNE VOLAILLES FESTIVES 2022

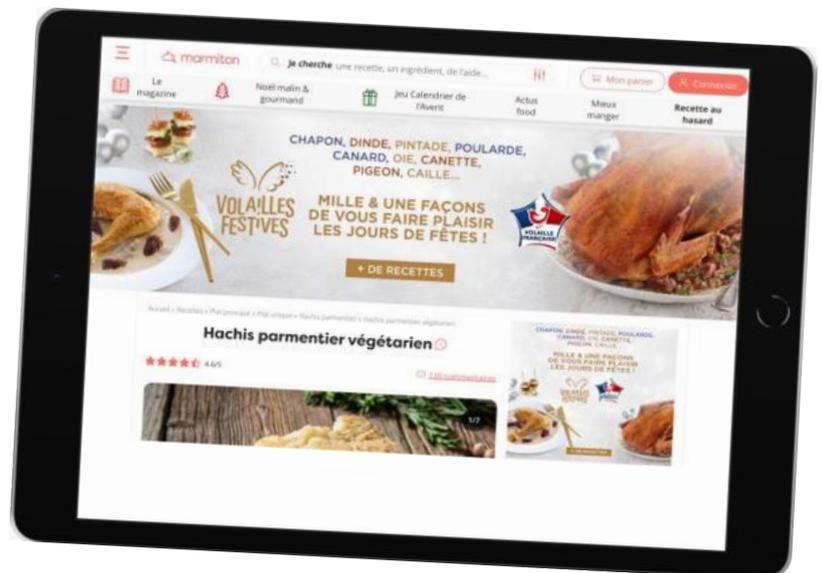
En 2022, l'Association de Promotion de la Volaille Française (APVF) a renouvelé sa communication sur les volailles festives. Cette campagne multi-canal a permis une large exposition médiatique de nos produits de volailles.



REELS VIDÉO



BANNIÈRES ET HABILLAGE SUR SITE



PARTENARIATS AVEC 4 INFLUENCEURS

Au total : 2 vidéos Reels + 2 posts photos

- + 193K impressions
- + 115K vues de vidéo
- + 1,7K enregistrements
- + 3,9K likes



@livionna02
157K followers



@repas_du_quotidien
218K followers



@healthyfood_creation
427K followers



@chezmisa
121K followers



